

ENSEMBLE!

Revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Volume 1 • Édition 2003-2004

DOSSIER

Une île, une ville :

le point de vue des policiers
et policières de Montréal



Fraternité des policiers et
policières de Montréal

Table des matières

ENSEMBLE!



Fraternité des policiers et
policières de Montréal

PRÉSIDENT
Georges Painchaud

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF
Pierre-David Tremblay

VICE-PRÉSIDENT À LA TRÉSORERIE ET AU SÉCRÉTARIAT
Denis Monet

VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS DE TRAVAIL
Martin Roy

**VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION ET AUX RELATIONS
AVEC LES MEMBRES**
Robert Boulé

VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE ET AUX COMMUNICATIONS
Yves Francoeur

RÉDACTEUR/COORDONNATEUR
Alain Legault
alainl@ppm.qc.ca

COLLABORATEURS
Carmelle Lavoie
Guy Lefrançois
Marc Lussier
André Sasseville

CONCEPTION GRAPHIQUE
Efficom inc.



EFFICOM

ÉDITEUR :
EFFICOM INC.
BUREAU

1591, rue Principale, suite 201
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél. : (450) 536-2155

Administration, directeur général
MARCEL FOREST, C.A.

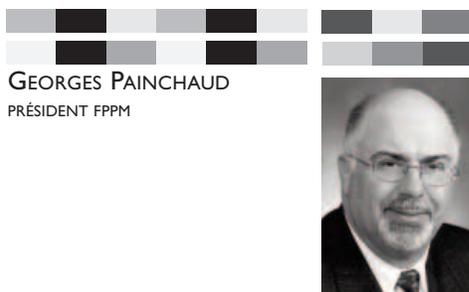
Directeur vente publicitaire
ANDRÉ LABONTÉ

Directrice infographie
NANCY BOSSÉ

- 2** Un nouvel outil,
de nouveaux partenaires!
- 3** Mot du ministre de la Sécurité publique
- 4** Mot du maire de Montréal
- 5** Qui sommes-nous?
- 6** Le conseil de direction de la Fraternité
- 7** Une île, une ville, un avenir!
- 8** L'optimisation de la Police de quartier :
la Fraternité s'implique!
- 10** Nous vivons un grand moment!
- 12** La sécurité privée à l'étude
- 18** Les services supplétifs sur
l'île de Montréal
- 21** Les policiers de Montréal : au service de
leur communauté!
- 25** Barcelone 2003 :
Nos policiers athlètes à l'étranger!
- 29** Une Fraternité bien entourée : voici nos
organismes connexes!
- 37** Qui suis-je?
- 38** Le Musée de la police
- 44** Qui suis-je?
- 45** Les prix policiers 2002 : une
reconnaissance significative
- 49** Un sommet qui amorce une tradition!
- 52** Une organisation policière véritablement
à la grandeur du Canada
- 54** Nous ne pouvons vous oublier!

Un nouvel outil, de nouveaux partenaires!

Je suis particulièrement fier de vous présenter cette toute première édition du magazine *ENSEMBLE!* Pourquoi *ENSEMBLE!*? Parce que le nom fait référence aux divers partenariats existant entre les policiers et policières et de nombreux groupes dans notre communauté, dont, notamment vous, les citoyens et citoyennes de cette belle et grande ville qu'est le nouveau Montréal. Partenariat également avec la communauté économique et commerciale montréalaise qui nous encouragent par l'achat d'espaces publicitaires, partenariat avec les groupes communautaires d'un peu partout sur le territoire et les organisations qui viennent en aide aux plus démunis de notre société.



ENSEMBLE! se veut une vitrine pour la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Le magazine a comme mission de vous faire connaître nos bons coups, nos préoccupations, nos centres d'intérêt tant politiques que sociaux, bref, de vous familiariser un peu plus et un peu mieux à l'ensemble des 4 200 policiers et policières de Montréal.

Ainsi, saviez-vous que le quart des effectifs policiers à Montréal se compose de femmes? Que plus de la moitié de ces 4 200 policiers et policières sont âgés de moins de 40 ans? Ou encore qu'ils détiennent majoritairement une formation de niveau collégial et, pour le tiers, un baccalauréat?

Les policiers et policières de Montréal sont à votre service; ils forment un groupe de professionnels éduqués, efficaces et prêts à donner leur vie afin de protéger leurs concitoyens et concitoyennes.

Au cours de la lecture de *ENSEMBLE!*, vous découvrirez les divers aspects du travail de la Fraternité. Nous vous présenterons, en plus de notre plaidoyer en faveur du maintien de la grande ville de Montréal, nos positions face à la réforme du Service de police ou encore vis-à-vis les services supplétifs de sécurité et la sécurité privée, le rôle social de la Fraternité, ses organismes connexes et ses affiliations aux niveaux provincial et fédéral.

En terminant, laissez-moi remercier l'ensemble de nos collaborateurs qui ont permis à cette première édition de voir le jour. ♦

Bonne lecture!

Mot du ministre de la Sécurité publique

Revue « Ensemble! »

C'est avec plaisir et enthousiasme que j'appuie l'initiative de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de publier, annuellement, la revue « *Ensemble!* ». Elle constitue un nouveau moyen de mettre en valeur tout le professionnalisme policier que les membres de la Fraternité mettent au profit des Montréalais et Montréalaises et de sensibiliser du même coup, la population aux gestes communautaires posés par les membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

À mes yeux, cette action s'inscrit entièrement dans la philosophie du ministère de la Sécurité publique en matière de rapprochement des policiers avec les citoyens.

Le gouvernement du Québec encourage en effet toute initiative permettant de rehausser la confiance du public envers les services de police et le professionnalisme des policiers municipaux et provinciaux, policiers qui combattent une criminalité de plus en plus structurée et de mieux en mieux organisée. Le gouvernement travaille aussi à bâtir des organisations policières fortes et efficaces.

Toutes ces initiatives atteindront leur but avec l'appui des corps de police, mais aussi celui des différentes associations qui représentent les policiers, telles que la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Je souhaite un franc succès à toutes les personnes impliquées dans la production de cette revue. Puisse-t-elle contribuer à renforcer les liens qui unissent les citoyens et les policières et les policiers de Montréal.



Jacques Chagnon
Ministre de la Sécurité publique



Mot du maire de Montréal

Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,



Je suis heureux d'offrir mes meilleurs vœux de succès à tous les artisans de la nouvelle revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal *ENSEMBLE!* Il s'agit là d'une excellente initiative qui fera mieux connaître le travail extraordinaire qu'accomplissent au quotidien les policières et les policiers de Montréal. Leur action contribue à renforcer la réputation de ville sécuritaire dont notre métropole bénéficie.

Au cours des prochaines années, nous allons nous consacrer à réussir Montréal. Pour nous, il s'agit de tout mettre en œuvre afin que notre ville soit plus forte et puisse ainsi prendre sa place parmi les grandes métropoles du monde au profit de la population montréalaise et de celle du Québec, dans son ensemble. Bien sûr, cela demandera un effort de la part de chacune et de chacun de nous. Mais ensemble nous pouvons réussir Montréal! ♦

Longue vie à *ENSEMBLE!*

A handwritten signature in black ink, reading "Gérald Tremblay".

Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal





Qui sommes-nous ?

ALAIN LEGAULT

Reconnue comme l'un des chefs de file syndicaux du milieu policier au Québec, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est en fait le plus grand syndicat policier de la province. De plus, elle est membre associé à la *Fédération des policiers et policières municipaux du Québec*.

Rappelons que sa mission, énoncée à l'article 2.01 de ses Statuts et Règlements, stipule que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

La Fraternité représente actuellement plus de 4 200 policiers et policières du Service de police de Montréal, à l'exception des membres de l'état-major et du directeur du Service de police. Elle dessert également des services à plus de 4 767 membres retraités.

La structure syndicale de la Fraternité compte 71 délégués et 82 moniteurs pour un total de 153 représentants syndicaux, répartis dans les 49 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire du SPVM, les groupes localisés à la Place Versailles ainsi que plusieurs autres unités.

Au niveau de sa structure organisationnelle, la Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 élus, soit le président et 5 vice-présidents, tous policiers élus par leurs pairs au suffrage universel. Ce conseil chapeaute une douzaine d'employés et 7 cadres. ♦



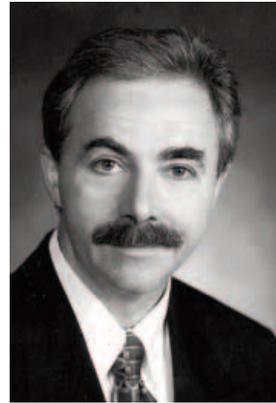
Le **conseil**
de **direction**
de la **Fraternité**



*Georges Painchaud
Président*



*Pierre-David Tremblay
Vice-président exécutif*



*Denis Monet
Vice-président
à la Trésorerie et
au secrétariat*



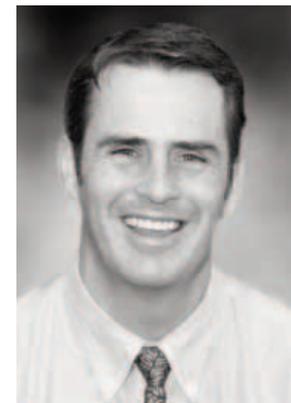
*Martin Roy
Vice-président aux
Relations de travail*



*Yves Francoeur
Vice-président à la
Recherche et aux
communications*



*Robert Boulé
Vice-président à la
Prévention et aux
relations avec les
membres*



*Alain Simoneau
Directeur exécutif*



GEORGES PAINCHAUD
PRÉSIDENT FPPM



Une île, une ville, un avenir !

Nous nous trouvons présentement à un carrefour important de l'histoire de Montréal, un carrefour qui, si nous choisissons la bonne voie, nous permettra de construire cette toute nouvelle cité, cette ville que le maire Tremblay avait dépeinte lors du Sommet de Montréal comme l'une des futures grandes métropoles du monde.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal, et ce, depuis la création de la CUM en 1972 et davantage maintenant avec la nouvelle ville fusionnée de Montréal, croit en l'avenir de cette cité en tant qu'unité fonctionnelle, forte et couvrant l'entièreté du territoire de l'île.

C'est d'ailleurs ce que je soulignais lors du Sommet de Montréal, ainsi que dans le projet de *Police d'arrondissement* que notre organisation déposait en février 2002. Projet qui mettait de l'avant une organisation policière collée à la réalité politique de la nouvelle ville, soit 27 postes d'arrondissement à vocation communautaire et 9 centres d'intervention ayant comme fonction la gestion des appels d'urgence.

Les policiers et policières de Montréal ont leur mot à dire dans ce débat qui déchire présentement Montréal. Autant en raison de leur expérience que par le fait que tous s'accordent à dire que tant dans l'ancienne CUM que dans la nouvelle ville de Montréal, ce sont nous, les policiers, qui sommes les véritables représentants de

l'organisation municipale auprès des citoyens. La preuve nous en est faite tous les jours et surtout depuis les nombreuses campagnes de sensibilisation visant principalement ce but. Le personnel policier est visible dans la rue tous les jours, il est le premier intervenant d'urgence, bref il est le fonctionnaire municipal le plus remarqué par la population, et ce, grâce, bien souvent, à l'attention médiatique dont il fait l'objet. De plus, le policier socio-communautaire a beaucoup rapproché l'organisation policière des organismes communautaires du milieu. Ces derniers ont bien compris que c'est uniquement en travaillant de concert que les résultats se feront sentir au niveau de la lutte contre la criminalité.

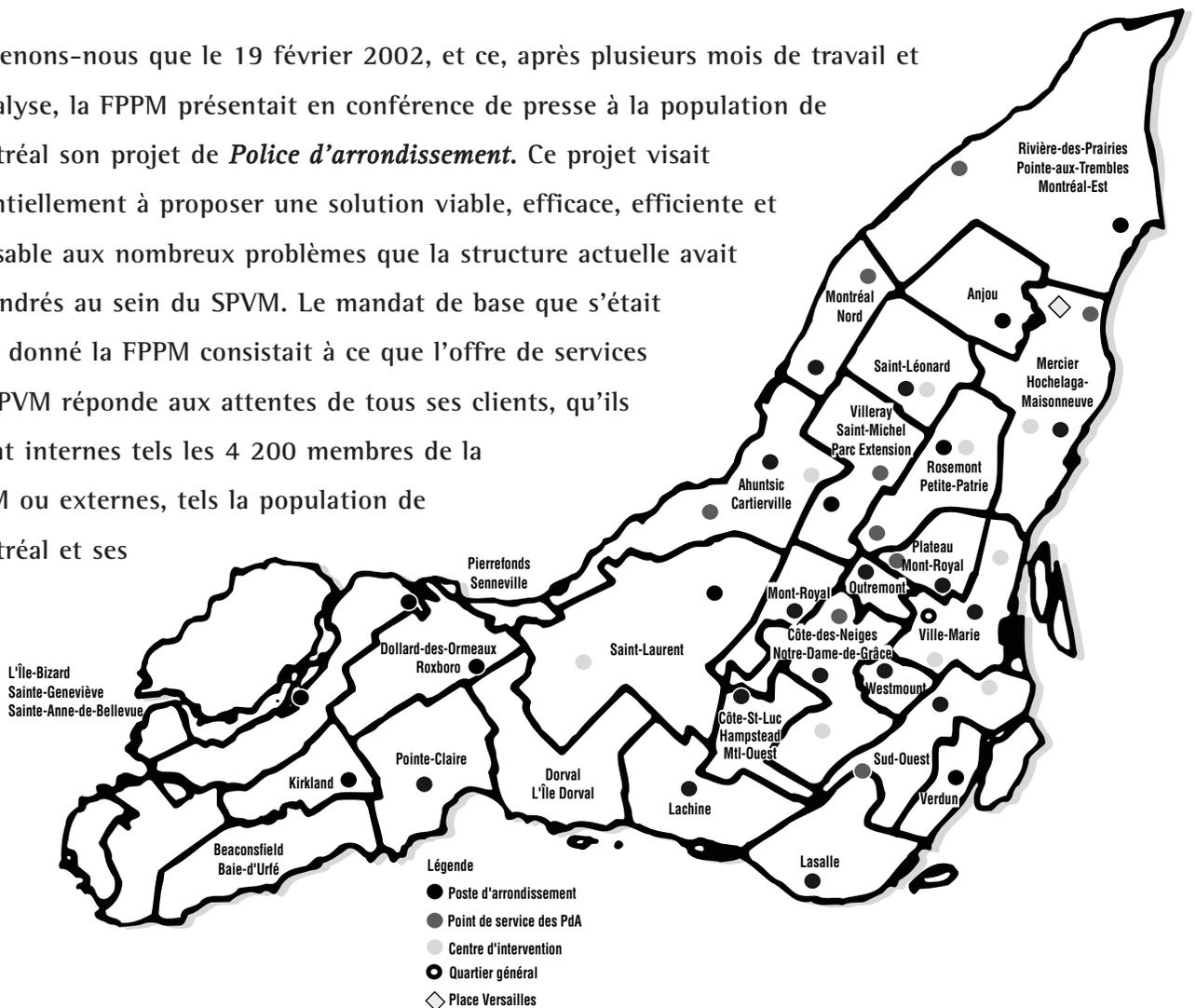
Les policières et policiers de Montréal sont donc les exemples vivants de la faisabilité d'une île, une ville. Ils ne sont pas les policiers d'Anjou ou de Baie-d'Urfé, loin de là, car partout sur l'île, ils sont les policiers de Montréal. C'est pourquoi la FPPM soutient et désire le maintien de la nouvelle entité municipale et se place résolument dans le camp des défenseurs de celle-ci. Nous croyons qu'il est primordial que l'ensemble des acteurs municipaux laissent une chance à cette aventure de prendre véritablement son essor. ♦

L'Optimisation de la Police de Quartier : la Fraternité s'implique !

ALAIN SIMONEAU ET ALAIN LEGAULT

EN FÉVRIER 2003, le conseil de direction de la FPPM tenait à faire connaître sa position officielle face aux recommandations des chantiers du Service de police portant sur l'évaluation de la Police de quartier.

Souvenons-nous que le 19 février 2002, et ce, après plusieurs mois de travail et d'analyse, la FPPM présentait en conférence de presse à la population de Montréal son projet de *Police d'arrondissement*. Ce projet visait essentiellement à proposer une solution viable, efficace, efficiente et réalisable aux nombreux problèmes que la structure actuelle avait engendrés au sein du SPVM. Le mandat de base que s'était alors donné la FPPM consistait à ce que l'offre de services du SPVM réponde aux attentes de tous ses clients, qu'ils soient internes tels les 4 200 membres de la FPPM ou externes, tels la population de Montréal et ses élus.



Le projet de *Police d'arrondissement* de la Fraternité proposait, en termes d'objectifs conceptuels, les éléments suivants :

- ❖ Briser l'isolement des membres de la FPPM dans les PDQ actuels;
- ❖ Offrir une transition réfléchi qui prend le temps de s'implanter afin d'éviter les réformes bâclées comme celle de la PDQ;
- ❖ Diversifier l'éventail de plans de carrière des policiers (sûreté, gendarmerie, communautaire, administratif);
- ❖ Augmenter le support des Enquêtes auprès de la Patrouille et inciter le rapprochement de ces deux unités;
- ❖ Centraliser les services des ressources opérationnelles;
- ❖ Centraliser les services aux citoyens (ressources communautaires);
- ❖ Adapter l'horaire de certains groupes de travail;
- ❖ Définir des tâches et des fonctions de manière plus spécifique.

Pour ce faire, la PDA proposait un arrimage avec la structure de la nouvelle ville et une séparation entre l'intervention et la prévention. Concrètement, ces éléments se réalisaient au sein d'une structure qui comprenait les éléments suivants :

- ▲ 27 postes d'arrondissement : policier solo, soutien, circulation, communautaire (relations publiques, vie communautaire, relations avec la communauté, prévention jeunesse, prévention du crime, aide aux victimes).

- ▲ 9 centres d'intervention : réponse aux appels 1, 2 et 3; rapprochement patrouille/enquête, un sergent-détective par relève, ajout d'un sergent superviseur.

Dans le cadre de la réévaluation de la PDQ prévue cinq ans après sa mise en place, le directeur Michel Sarrazin commandait une étude à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* portant sur le modèle actuel de la *Police de quartier*. En août 2002, le Service faisait connaître à l'interne les résultats de l'étude et mettait en place six chantiers ayant comme mandat d'évaluer la *Police de quartier*. Ces chantiers traitaient des sujets suivants :

1. Réponse aux attentes de la population;
2. Rapprochement gendarmerie/enquête;
3. Distribution des postes de quartier;
4. Valorisation de l'individu et intégration de la culture;
5. Structure et gouverne;
6. Optimisation des procédures.

La FPPM mandatait deux directeurs et deux permanents afin de former l'équipe qui siègerait sur les quatre chantiers où la FPPM était invitée à participer et qu'elle jugeait les plus importants et les plus pertinents pour son organisation et ses membres. Notons que les chantiers portant sur la structure et les procédures furent laissés sans représentant de la Fraternité. Par contre, un représentant de la FPPM fut désigné comme coordonnateur des chantiers pour la structure et, à ce titre, participa à l'ensemble des travaux des quatre chantiers et représenta l'organisation au Comité de reddition des comptes. Rappelons

également, que le conseil de direction du SPVM encadra l'ensemble des discussions par une série d'incontournables qui furent aussi commentés par la FPPM.

Les membres de la FPPM siégeant sur les chantiers avaient comme mandat de défendre les points suivants :

- ▼ Rapprochement gendarmerie/enquête;
- ▼ Valorisation du rôle de patrouilleur;
- ▼ Création d'une masse critique dans les PDQ;
- ▼ Mise de l'avant des fonctions de spécialistes;
- ▼ Séparation de la prévention d'avec la répression;
- ▼ Arrimage de la structure du SPVM à celle des arrondissements.

Après plus de 70 rencontres de chantiers et autant, sinon plus, de rencontres de sous-chantiers, et suivant une démarche constructive mettant de l'avant les intérêts que la FPPM avait identifiés et regroupés sous trois grands thèmes, soit l'individu, la culture et la structure. La Fraternité des policiers et policières de Montréal est fière de s'être impliquée dans cet important exercice de ré-ingénierie du Service de police de Montréal.

Même si les résultats finaux qui furent publiés dans un document du SPVM intitulé *L'Optimisation* ne rencontrent pas l'ensemble des préoccupations exprimées au tout début du processus par la FPPM, le syndicat s'est déclaré tout de même satisfait du plan proposé par le directeur Sarrazin. Il ne reste plus qu'à s'assurer que sa mise en place maintiendra le cap établi lors de son lancement. ♦

Nous vivons un grand moment!

PATRICK LAVALLÉE
POLICIER,
PRÉSIDENT DU GAPES

Le débat provoqué au Québec sur la question des clauses de type orphelin est unique en Occident¹, peut-être même au monde. Il illustre une fois de plus le caractère distinct de notre peuple et son attachement à la protection des droits des minorités.



Les deux conseils de direction célébrant l'accord historique.

¹ LIZÉE, Jean-François. *Sortie de secours*. Éd. Boréal. 2000. p. 60.

En octobre 1999, la création du Groupe d'action policier pour l'équité et l'égalité salariale (le GAPES-Montréal) a créé toute une onde de choc au sein du SPVM et d'une multitude d'autres institutions québécoises. D'abord, parce que nous émergeons d'un milieu trop souvent qualifié de réactionnaire, mais aussi parce que nous avons persisté et sommes devenus le fer de lance de la lutte contre la discrimination salariale à l'embauche.

Le règlement du dossier des clauses «orphelins» à Montréal le démontre clairement : les policiers évoluent dans un milieu propice aux débats, ouvert aux changements et, surtout, respectueux des droits et des libertés. Fait à souligner, aucun dérapage significatif ne s'est produit pendant nos trois années de démarches en vue de corriger une situation jugée inacceptable.

Les policiers et policières, traditionnellement décrits comme les gardiens de la paix et de l'ordre public, sont également les protecteurs des droits et des libertés. Il faut nous réjouir du fait que nous avons intériorisé ces valeurs tout en les transformant en outil pour notre avancement social.

Notre nouvelle convention collective ramène à un niveau acceptable le

saire des policiers embauchés depuis le 1^{er} janvier 1997. Elle constitue une réponse juste et équitable aux critiques que nous formulons contre l'ancienne échelle salariale. Pour les préjudices subis dans le passé, la FPPM et la Ville de Montréal ont négocié un régime d'indemnisation raisonnable et qui rend justice à chacun.

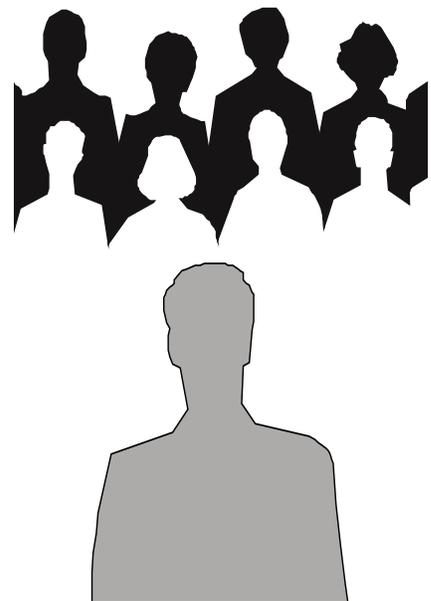
D'ici peu, les policiers et policières embauchés depuis le 1^{er} janvier 1997 auront l'occasion de signer des ententes individuelles de règlement et de renoncement aux recours intentés devant la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. C'est avec enthousiasme et à l'unanimité que le conseil d'administration du GAPES vous recommande de souscrire à cette démarche.

Je tiens à remercier les membres fondateurs du GAPES, nos administrateurs, nos bénévoles, nos diffuseurs et nos 800 membres actuels. Sans votre courage, nous n'aurions jamais atteint nos objectifs. Notre reconnaissance va aussi à la FPPM et à ses dirigeants, dont l'ouverture d'esprit et le dynamisme ont facilité un règlement qui tient compte des principes et des valeurs que nous défendons. En terminant, il importe de souligner le travail des élus de la ville de Montréal, qui ont donné suite à leur promesse en s'engageant courageusement dans le règlement du dossier.

Ensemble, nous avons obtenu l'amélioration de la situation sociale des jeunes. Maintenant, il nous faut regarder vers l'avant et continuer à donner le meilleur de ce que nous sommes pour le mieux-être de nos concitoyens. Ce résultat, nous l'avons obtenu uniquement parce que tous les groupes concernés ont appris à travailler ensemble à la recherche d'une solution.

En terminant, nous tenons à remercier monsieur Fernand Morin, professeur à l'Université Laval, pour son rôle de médiateur et à souligner le soutien de *Force Jeunesse* à notre dossier.

***Nous vivons un grand moment.
Concordia salus. ♦***





YVES FRANCOEUR
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE ET
AUX COMMUNICATIONS



La **sécurité** privée

à l'étude

POURQUOI SERAIT-IL IMPORTANT DE PARLER DU DOSSIER DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE EN CE MOMENT ?

Depuis le début des années 80, plusieurs études ont tenté de cerner et d'analyser le sujet. La plupart en s'attardant à des phénomènes spécifiques, tels que les représentations et pratiques des agents de sécurité privée à l'égard des itinérants, les quartiers fermés patrouillés et les accès contrôlés par des agences de sécurité... (Gated community's ou communautés barricadées, phénomène très répandu aux États-Unis, beaucoup moins au Canada), le dépistage d'adresses, les enquêtes de sécurité, etc.

Au Québec, en février 2000, un comité consultatif sur la sécurité privée au Québec a été mis sur pied par le ministère de la Sécurité publique. Il déposait un rapport de situation et des recommandations dont les grandes orientations sont les suivantes :

1. Favoriser la concertation entre les partenaires du milieu
2. Favoriser l'intégrité du secteur

Ce rapport identifiait les composantes du secteur de la sécurité comme étant :

1. Le gardiennage et l'investigation
2. Les systèmes de sécurité (alarmes)
3. La serrurerie
4. Le transport des valeurs

À noter qu'aucun représentant des organisations syndicales policières n'a été invité à siéger sur ce comité, reproches qu'ont d'ailleurs adressés nos présidents respectifs au ministre de la Sécurité publique. À cette occasion, nous apprenions qu'un projet de loi, n'ayant pas été porté à notre connaissance, était prêt à être déposé sur le sujet.

LA COMMISSION DU DROIT DU CANADA

En avril 2002, la Commission du droit du Canada qui a le mandat de donner des conseils au gouvernement de façon indépendante sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit canadien, faisait paraître un document de discussion intitulé, *En quête de sécurité : Le rôle des forces policières et des agences privées*.

Ce rapport traitait, entre autres, du cadre législatif, c'est-à-dire du pouvoir d'arrestation et de fouille, de l'application de la Charte canadienne et de la réglementation du personnel de sécurité. Il abordait également des principes que devraient promouvoir les organisations du maintien de l'ordre soit : la justice, l'égalité, la responsabilité et l'efficacité. Il concluait en disant que : « la police publique est certes le principal fournisseur de services mais n'exerce plus un monopole sur la prestation des services de police », et posait enfin six questions en invitant les citoyens canadiens à faire valoir leurs opinions.

Les différentes études consultées s'entendent aussi pour dire que la réduction des ressources publiques apparaît comme

l'un des facteurs principaux expliquant la croissance de l'industrie de la sécurité privée au cours des dernières années.

DE MOINS EN MOINS DE POLICIERS

Par exemple, le budget du Service de police de la Ville de Montréal était de 6 millions de dollars plus élevé en 1993 qu'en 2000. Les effectifs policiers quant à eux, passaient de 5 200 lors de la formation de la Communauté urbaine de Montréal en 1972, à 4520 en 1989 et 4040 en 2001.

D'ailleurs au cours des trois dernières décennies, le nombre d'organismes privés de maintien de l'ordre (y compris les services de sécurité à contrat et à l'interne) a augmenté, tandis que le nombre de policiers au Canada a diminué de façon régulière par rapport à la population. Vers la fin des années 1960 début 1970, le nombre de personnes travaillant dans le domaine de la sécurité privée aurait dépassé le nombre de policiers. Selon *Statistiques Canada*, en 1996 il y avait au Canada 59 090 policiers et 82 010 agents de sécurité et enquêteurs privés.





POUR UNE DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Tous s'entendent autour d'une même définition de la sécurité privée, c'est-à-dire : « L'ensemble des biens et services servant à la protection des personnes, des biens et de l'information que des spécialistes motivés par le profit offrent à des organisations en vue de répondre à leurs besoins particuliers ».

Cette définition soulève un bien grand questionnement : l'intégrité. Comment pouvons-nous confier des pouvoirs publics en tenant compte de l'intérêt collectif et des principes de justice, d'égalité, de responsabilité et d'efficacité à des gens ou à des sociétés dont la seule conscience collective est axée sur l'économie de marché (plus bas soumissionnaire) et la recherche du profit ?

À cet effet, nous pouvons soulever plusieurs exemples. Nous vous rappelons que récemment les dirigeants d'une agence de sécurité de la région montréalaise étaient l'objet de dépôt d'accusations pour avoir fait installer un *cocktail Molotov* sur le terrain d'un client afin de s'assurer du renouvellement du contrat par celui-ci.

Saviez-vous que les compagnies émettrices de cartes de crédit n'enquêtent ni

ne dénoncent la majorité des fraudes dont elles sont victimes car les ententes particulières les liant aux commerçants stipulent entre autres que si le client conteste une facture dont il n'a pas signé le reçu, la perte est assumée par le commerçant. Par exemple, un suspect effectue plusieurs achats (Internet ou autres services) avec votre numéro de carte de crédit. Vous contestez ces achats, la compagnie de crédit ne vous réclame pas ces achats mais les facture au commerçant.

Une grande entreprise de l'est de Montréal vous informera, moyennant des frais de 250 \$ de l'existence ou non d'un casier judiciaire et des détails de celui-ci si la demande s'avère positive. D'ailleurs, Monsieur le sous-ministre, un représentant de cette entreprise siégeait à votre comité consultatif.

Saviez-vous que les grands magasins judiciarisent de moins en moins les cas de vol à l'étalage, se contentant d'interdire l'accès aux contrevenants ?

Est-ce le message que nous désirons passer en tant que société : Cesse de m'engendrer des coûts mais tu peux continuer ailleurs tes larcins. Est-ce une tendance sociale que de pelleter ses problèmes chez les voisins ?

Rappelez-vous que les administrations publiques ont cru bon au début des années 1970, de bonifier les conditions de travail des policiers et policières afin d'éviter les problèmes de corruption et de trafic d'influence. Reviendrons-nous à la case départ?

Nous retrouverons-nous avec des services de maintien de l'ordre à deux vitesses? Aussitôt qu'un regroupement de citoyens est suffisamment riche pour se payer des agents de sécurité, bénéficiera-t-il d'une plus grande sécurité par rapport aux plus démunis?

Autre principe important : l'imputabilité. Les entreprises de sécurité ne sont redevables qu'à leur client. Les citoyens lésés n'ont aucun autre recours que la plainte criminelle (si le code criminel s'applique) ou à une procédure civile qui peut s'avérer longue et dispendieuse pour le plaignant, ce qui laisse beaucoup de place à l'arbitraire. En effet, différents rapports consultés font état de comportements discriminatoires envers, soit des itinérants, des plus démunis et certaines minorités ethniques, commandes passées par les demandeurs de services eux-mêmes. À titre de comparaison, rappelons que les policiers sont assujettis à un règlement de discipline interne et à un code de déontologie, en plus d'être le point de mire des médias ou de divers organismes sociaux.

QU'EN EST-IL À MONTRÉAL ?

La duplication d'activités que représentent les services supplétifs de sécurité publique et les organismes privés et/ou subventionnés, profite trop souvent aux contrevenants ou aux personnes mal intentionnées, puisqu'il n'y a ni centralisation de l'information, ni activité commune de résolution de problèmes. À cet effet, la division planification, orientations stratégiques et budgétaires et recherche et développement du Service de police de la Ville de Montréal, produisait en janvier 2001 un rapport sur « les services supplétifs de sécurité publique sur le territoire de la CUM ». Ce rapport stipule qu'au moins 211 personnes sont affectées exclusivement à des tâches relevant de la sécurité publique dans 25 des 28 municipalités de l'île. Le budget de ces services de sécurité totalise plus de 10 millions de dollars par année.

Quinze services ont un personnel intégré alors que dix services traitent avec des agences de sécurité. L'application des règlements municipaux est le principal mandat de 23 de ces 25 services de sécurité publique. L'analyse des activités démontre que 17 % seulement des activités identifiées par les responsables des services de sécurité





publique leur sont exclusives c'est-à-dire qu'il s'agit de services que le Service de police et les autres services de la Ville ne livrent pas. 83 % des activités que disent faire les services de sécurité publique sont également faites par le Service de police ou les autres services de la municipalité.

Un reportage télévisé intitulé : *Witness in security* diffusé en Ontario en 2001 suivait à la trace une grande entreprise de sécurité qui assumait la sécurité d'un complexe résidentiel et des axes publics qui le ceinturait. Nous étions alors témoins de perquisitions et fouilles illégales, arrestations illégales et intimidations. Est-ce le prix à payer pour donner à certains un faux sentiment de sécurité?

EN CONCLUSION

Les policières et policiers ont déjà à vivre tous les jours avec les champs d'activités traditionnels déjà occupés par les agences de sécurité, mais les organisations syndicales mettent sérieusement en garde nos gouvernements contre l'élargissement de ces champs d'activités.

Nous vous rappelons qu'en 2001 le gouvernement du Québec mettait de l'avant une politique ministérielle en matière de police communautaire. Cette politique insistait sur un rapprochement entre le policier et le citoyen ainsi que sur une interaction avec les différents intervenants sociaux, communautaires, ainsi que les commerçants. Peut-on élargir les pouvoirs des agences de sécurité sans les assujettir à cette politique? Poser la question, c'est y répondre.

La seule province canadienne qui interdit l'obtention d'un permis d'agent de sécurité lorsque la personne a un dossier criminel est le Nouveau-Brunswick. Fera-t-on appliquer les lois ou donnera-t-on des pouvoirs élargis à des personnes y ayant contrevenu avant d'être embauché?

Au niveau de la formation, tous les rapports consultés identifient cet aspect comme une lacune majeure chez la plupart des agences de sécurité où l'on peut être embauché une journée et commencer à travailler le lendemain et c'est sans compter le taux relativement élevé d'agences fermant leurs portes après quelques années, voire quelques mois seulement d'activité. De fait, plusieurs agences ne voient encore le jour que le temps d'un seul contrat. Cette situation ne favorise aucunement la formation

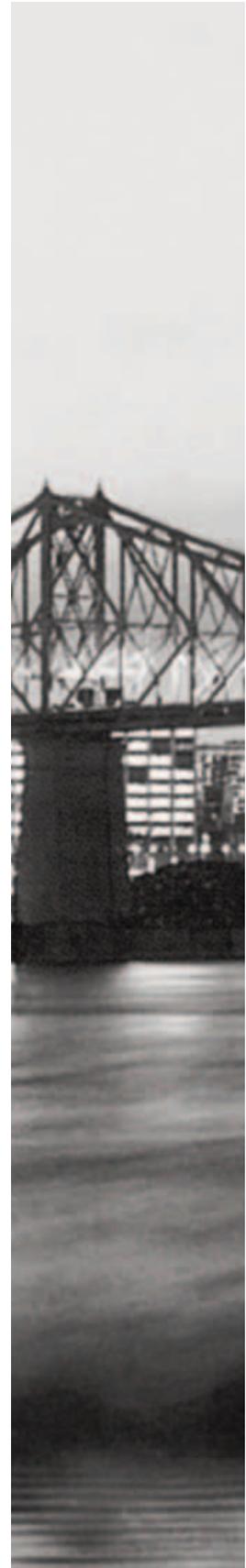
compte tenu des investissements nécessaires à celle-ci. Sans oublier que lorsque l'on parle de formation, on doit penser non seulement à la formation initiale mais aussi à la formation continue ou au maintien des compétences.

Les syndicats policiers ont réclamé pendant de nombreuses années une formation accrue compte tenu du fait que le travail policier et les techniques d'intervention évoluaient rapidement, compte tenu de l'évolution du droit (jurisprudence) de certains rapports publics ponctuels et des tendances sociales. En 1997, le ministre de la Sécurité publique de l'époque, monsieur Serge Ménard, mandatait monsieur Corbo pour évaluer la formation des policiers et policières du Québec et formuler des recommandations quant à la formation initiale, la formation continue et le perfectionnement professionnel des policiers et policières du Québec. En juin 2001, le gouvernement du Québec déposait la Loi sur la police, les articles 1 à 47 de celle-ci viennent réglementer et fixer les paramètres de tous les aspects de la formation policière au Québec. Sommes-nous donc prêts à élargir le mandat des agences de sécurité privée, compte tenu de l'importance de cette formation qui ne peut être administrée en quelques heures ou quelques jours?

Nous vous rappelons aussi que la raison principale justifiant l'existence de ces agences de sécurité est la recherche du profit. Il serait dangereux et très aléatoire de laisser une association professionnelle fixer les normes d'exercice de cette fonction.

Nous n'élaborerons pas sur le cadre légal compte tenu du fait que tous reconnaissent la nécessité d'une meilleure réglementation. Celle-ci ne se résumant présentement qu'à l'obtention d'un permis pour pouvoir ouvrir une agence alors que par la suite, aucune réglementation ne fixe les conditions d'exercice.

Enfin, dans une vision plus générale nous continuons de croire que le travail des agences de sécurité doit continuer de se limiter aux aspects de la prévention via la visibilité tel le gardiennage de bâtiments alors que les activités dites de répression compte tenu de tous les aspects élaborés précédemment tels l'imputabilité, la formation, le cadre législatif, etc. devraient être exclusifs aux services de police publics. ♦

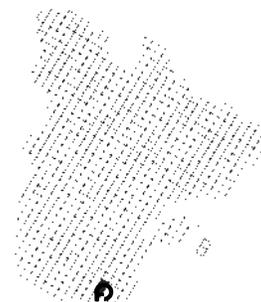




Au mois de juin dernier, le conseil de direction de la FPPM approuvait un plan d'action visant une étude sur l'ensemble des activités des services supplétifs sur le territoire de la ville de Montréal. Par services supplétifs, nous entendons tous les services de sécurité publique dont les anciennes banlieues de Montréal se sont dotées au cours des années. Les activités de ces services comprennent, entre autres, les patrouilles en voiture et à vélo, le gardiennage des édifices municipaux ou encore l'émission de contraventions pour le stationnement.



ALAIN SIMONEAU
ET ALAIN LEGAULT



Les démarches vont bon train. Elles ont comme cible tant les policiers, la structure syndicale, la Direction du SPVM, les organisations municipales de sécurité publique que les autorités politiques, incluant la Commission de la sécurité publique et les présidents d'arrondissement.

À titre d'exemple, parlons d'un dossier dont vous avez certainement entendu parler, c'est-à-dire la controverse qui a éclaté dans les journaux et à la télévision l'an dernier concernant la création d'une escouade à vélo dans les arrondissements Ville-Marie et Verdun. Cette escouade, formée de



jeunes cyclistes de l'organisme privé Vélo-Sécur, avait pour mandat de patrouiller les rues et les parcs des deux arrondissements à des fins de prévention.

La Fraternité s'est objectée à la création de cette escouade alléguant qu'elle contrevient à l'article 23.06 de notre convention qui stipule :

*23.06 Toutes les fonctions policières actuellement remplies par des policiers, de même **que toutes nouvelles fonctions policières** qui pourraient être créées au cours de la présente convention, **sont remplies par des policiers** régis par le certificat d'accréditation détenu par la Fraternité.*

Ces jeunes assument des fonctions policières qui pourraient facilement, à un coût raisonnable et sous supervision policière adéquate, être remplies par des cadets policiers tel que prévu à notre convention collective.

De plus, notre action s'inscrit dans un contexte plus global et représente le suivi logique de nos prises de position lors du Sommet de Montréal de juin 2002. À cette occasion, la FPPM avait clairement fait connaître les enjeux qu'elle jugeait les plus importants :

1. La viabilité des arrondissements;
2. L'équité au niveau des services offerts à tous les Montréalais nonobstant leur arrondissement;

3. L'efficacité et l'efficacé de ces derniers particuliérement au niveau de la prestation des services de sécurité publique, tant ceux offerts par le SPVM que ceux dispensés par diverses agences municipales et privées.

Nous étions et sommes encore particuliérement préoccupés par ce dernier point, et ce, pour trois raisons. Dans un premier temps, nos policiers et policiéres sont fiers d'appartenir au SPVM; ils croient en une organisation bien rodée afin d'offrir un service qui réponde le mieux possible à la mission qui leur a été dévolue.

Deuxiémement, depuis plusieurs années, les membres de la FPPM se dressent devant la duplication d'activités que représentent les services supplétifs de sécurité publique et les organismes privés et/ou subventionnés. Cette duplication ne profite, trop souvent, qu'aux contrevenants ou aux personnes mal intentionnées, puisqu'il n'y a aucune centralisation de l'information, aucune activité commune de résolution de problèmes. Bref, cette duplication n'atteint qu'un seul objectif : elle nuit au sentiment de sécurité des citoyens en y créant un sentiment de fausse sécurité. La patrouille de Vélo-Sécur, selon nous, en est un bon exemple.

Finalement, la Loi 170 sur les fusions municipales établit clairement les responsabilités du pouvoir central et des arrondissements. Nulle part dans cette loi il n'est question d'une responsabilité partagée face à la sécurité publique. Elle revient de droit et en toute logique au pouvoir central, soit à la mairie de Montréal et à son service de police.



Nous croyons fermement que la sécurité publique et sa coordination sont l'affaire de professionnels formés en la matière, soit les policiers et les policières de Montréal. La loi sur la réforme municipale a reconnu cette expertise et il ne faut surtout pas édulcorer cette affirmation avec des « pseudo-brigades » ou des « fonctionnaires de la Sécurité publique » qui desservent des intérêts politiques et non publics.

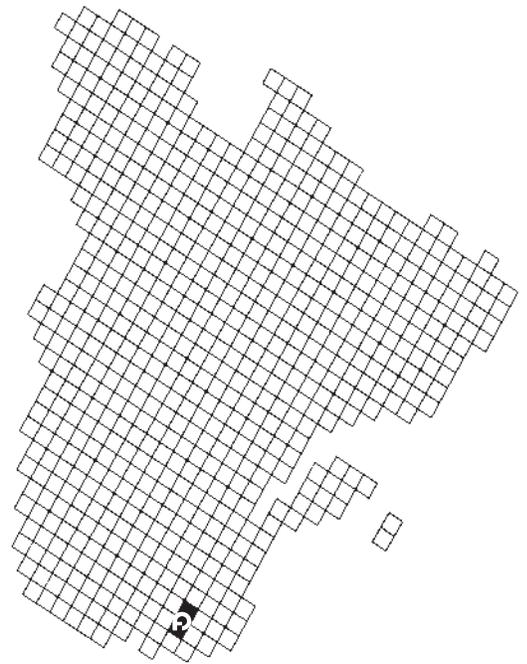
Depuis l'été 2002, cinq (5) griefs ont été déposés face à cette situation dans divers arrondissements de Montréal. Il faut bien comprendre que ces griefs n'ont pu être déposés que dans un contexte bien spécifique.

Depuis le PREMIER JANVIER 2002, les villes de banlieue n'existent plus. Tous les employés, qu'ils soient cols bleus, cols blancs, pompiers, professionnels, policiers ou fonctionnaires des services de sécurité publique se retrouvent avec le même employeur, soit la Ville de Montréal. Notre convention collective qui, avant le 1^{er} janvier 2002, nous liait à la CUM, nous lie dorénavant à la Ville de Montréal, et l'article 23.06 de la convention peut donc maintenant s'appliquer, ce qui était impossible lorsque nous étions sous la juridiction de la CUM.

C'est pourquoi nous avons déposé un grief à chaque fois qu'un arrondissement créait un nouveau service de Sécurité publique. Pour ce qui est de ceux qui existaient avant le 1^{er} janvier 2002, la loi 170 dit clairement que la nouvelle ville se doit de respecter les contrats existants et ne peut abolir des postes. PAR CONTRE, lorsque

les contrats viendront à échéance, soyez assurés que nous procéderons au dépôt des griefs en nous basant sur l'article 23.06.

La Fraternité n'est pas opposée à l'élaboration d'une entente cadre qui régirait l'ensemble des fonctions policières, les rôles et les responsabilités des agences de sécurité publique et privée, et ce, sous une coordination centrale, soit celle du Service de police de la Ville de Montréal. Elle y est particulièrement favorable et travaille en ce sens depuis l'été 2002. ♦



Les policiers de Montréal : au service de leur communauté!

La Fraternité des policiers
et policières de Montréal
est consciente de
l'importance du rôle social
qu'une organisation
comme la nôtre se doit
d'exercer au sein de la
communauté. Ce rôle se
traduit à la Fraternité par
diverses actions, telles nos
levées de fonds ou encore
notre collecte de sang.



ALAIN LEGAULT

La journée de levée de fonds Fèves au lard

Depuis quelques années, la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) se sont donné comme objectif de venir en aide aux plus démunis. Pour ce faire, ils se sont associés, par l'entremise des unités du Service de police (les Postes de quartier, les Centres opérationnels et les unités) à différentes organisations locales et régionales afin de

les supporter financièrement au niveau de leurs œuvres.

Comme le signalait le président d'honneur de cette campagne, le commentateur sportif bien connu, monsieur Rodger Brulotte : « les policières et les policiers de Montréal démontrent leur implication et leurs grandes qualités de cœur lors de ces campagnes. Grâce à leur engagement et à l'aide de la communauté montréalaise, ils soutiennent, bon an, mal an, plus de cent organismes communautaires locaux du Grand Montréal. »



Les meilleurs participants de l'édition 2002!

Le Fonds humanitaire

La Fraternité des policiers et policières de Montréal, pour sa part, remettra à même le Fonds humanitaire de la FPPM plus de 25 000 \$ à une quinzaine d'organisations ayant une mission d'aide ou sociale à Montréal, dont :

- ▲ Association québécoise de la Fibrose kystique
- ▲ Association de la sclérose en plaques
- ▲ Réseau Enfants retour
- ▲ Le prolongement de la Famille
- ▲ Jeunesse j'écoute

Les fonds sont recueillis, entre autres, grâce à la journée Fèves au lard, mais également via notre Omnium de golf qui célèbre, cette année, son 25^e anniversaire de fondation.

Les collectes de sang



Les banques de sang d'Héma-Québec se doivent d'être renouvelées continuellement. Afin de supporter cette action essentielle et vitale, la Fraternité organise deux fois par année, en octobre et en avril, une collecte de sang où sont invités l'ensemble du personnel policier de Montréal, les citoyens du Plateau Mont-Royal et ceux des autres arrondissements.

La Course au Flambeau

Les policiers et policières ne courent pas toujours après les voleurs, eh non, parfois ils courent pour venir en aide à de jeunes athlètes québécois atteints de déficience intellectuelle afin de leur offrir la chance de participer aux Jeux olympiques spéciaux.

C'est d'ailleurs un Canadien, Franck Harvey, qui le premier, lança l'idée de ces jeux sportifs, calqués sur les Jeux Olympiques, mais visant à favoriser la participation des jeunes handicapés. Le but en est fort simple : inciter ces derniers à s'initier à une discipline sportive et favoriser ainsi de meilleures conditions de vie. Et ce n'est pas d'hier que des policiers de partout dans le monde soutiennent cette cause, véritable exemple de ce que devrait être une police communautaire. C'est ainsi qu'au début des années 70, un shérif d'une petite localité du Kansas organise pour la première fois une course afin de récolter des fonds pour venir en aide à un organisme local pour enfants handicapés. Modeste organisation

à ses débuts, *la Course au flambeau* se retrouve aujourd'hui dans plus de vingt-cinq (25) pays et supporte plus d'un million d'athlètes handicapés dans plus de cent cinquante (150) pays. En 2000, ces policiers du monde entier, les *Gardiens de la Flamme* comme on les désigne, ont donné aux Jeux olympiques spéciaux plus de 11 millions de dollars américains.



Des participants face au QG du SPVM, lieu de départ de la course.

Au Canada, ce sont les policiers de l'Ontario qui lançaient le bal il y a de cela une quinzaine d'années. Aujourd'hui, ils forment l'organisation policière la plus importante soutenant cette cause. Les débuts au Québec sont plus modestes et de plus fraîche date. En 1997, Ville LaSalle est la ville hôte des Jeux olympiques spéciaux, section Québec. On demande alors à Michel Larivière, lieutenant au PDQ 14, d'organiser quelques activités de financement afin de venir en aide à l'organisation. En trois mois, les PDQ 13 et 14 récolteront 17 000 \$, un début somme toute, fort prometteur.

Depuis lors, l'événement ne fait que grossir et dépasse aujourd'hui les frontières de Montréal. Vaudreuil, Longueuil, Chambly, Magog, Sherbrooke, Hull ont rejoint les rangs des policiers de Montréal afin de supporter concrètement les Olympiques spéciaux. Le rêve de Michel Larivière se réalise peu à peu : « j'aimerais voir tous les corps policiers de la province s'impliquer dans la *Course au flambeau*, j'aimerais avoir un relais Montréal-Québec ou même à travers le Canada », nous confie-t-il. ♦



Un jeune athlète handicapé portant le flambeau des Jeux olympiques spéciaux au départ de la course.



Le lieutenant Michel Larivière du PDQ 14, grand organisateur de la Course à Montréal. On le voit ici en compagnie d'une policière italienne lors du relais de la flamme à travers l'Europe en juin 2003. Ce relais ouvrait les Jeux olympiques spéciaux qui se sont déroulés à Dublin, en Irlande.

Barcelone 2003 :

Nos policiers athlètes à l'étranger



GUY LEFRANÇOIS
PRÉSIDENT



ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SPORTIVE DE LA FPPM

Les Jeux mondiaux policiers et pompiers se sont déroulés en juillet dernier à Barcelone. Je ne pourrai certainement pas vous présenter chacun de nos athlètes et ce n'est pas parce qu'ils ne le méritent pas, mais bien parce que la place est limitée. Mais notons qu'une bonne délégation de près de 100 policiers athlètes se sont rendus en Espagne afin de défendre les couleurs de notre Service et de notre Fraternité.

Je ne peux que reconnaître leur courage, leur détermination et leur volonté à se dépasser à chacune de leur prestation. J'ai pu voir combien ils ont souffert. À chacun d'eux, je décerne la médaille du courage et de la persévérance !

JEUX MONDIAUX POLICIERS ET POMPIERS

Félicitations à nos médaillés !

Il me fait plaisir de vous présenter ceux qui se sont mérité des médailles lors de ces Jeux.

Voici donc nos champions :

Biathlon :

En équipe :	Nathalie Derome	Argent
Individuel :	Nathalie Derome	Bronze

Boxe : Sylvain Cyr Bronze

Cyclisme :

Hill Climb :	Marc Lapointe	Bronze
Critérium :	Marc Lapointe	Or
Road race :	Marc Lapointe	Argent





Barcelone 2003

Hockey :

+ 35 ans : Capt. Alain Lépine Bronze



Tennis :

Double : Jacques Leblanc Bronze
 Double : Christian Pagé Argent

Volley-ball :

Équipe de 6 : Capt. Steve Horvath Bronze

Volley plage :

Équipe 4 x 4 intérieur : Annie Destrempe & Karine Lessard Bronze
 Équipe 3 x 3 féminin : Annie Destrempe, Marie-Claude Dandurand & Karine Lessard Argent
 Équipe 4 x 4 extérieur : Annie Destrempe & Karine Lessard Argent

N.B. : Chaque athlète a participé dans sa catégorie selon son âge ou encore son poids.



Soccer à Barcelone

Il ne faut pas être devin pour savoir que le soccer n'est pas notre sport national. Mais, quand vous êtes une bande de quelque vingt, vingt-cinq gars qui croient pouvoir jouer sur le même terrain que les grands de ce sport, alors, tout peut arriver ! La preuve ? Nous l'avons vue ici à Barcelone où notre équipe a affronté trois équipes qui ne sont pas les dernières venues dans ce sport. Mais, surprise, les entêtés de Montréal leur en ont fait voir de toutes les couleurs.

- 1^{er} match : Ils affrontent Madrid et le score final est de 0-0;
- 2^e match : Ils affrontent la Catalogne et la partie se termine 2-0 pour l'équipe locale;
- 3^e match : Ils affrontent une force dans le domaine, soit l'Italie. Mais mal lui en pris, la partie s'est terminée 2-1 en faveur de nos vaillants guerriers. Ils ont démontré à tous qu'un groupe qui se serre les coudes et qui croit en ses moyens peut changer bien des choses.

Bravo! Bravo! Bravo! ♦



Barcelone 2003



Barcelone 2003

Bien plus qu'une simple compétition...

Le but de se rendre à ces Jeux est bien sûr de se mesurer à d'autres confrères et consœurs d'un peu partout à travers le monde. Mais, au-delà de la compétition, il y a les liens d'amitié qui se développent. En voici donc quelques exemples.

Depuis les Jeux d'Indianapolis, Jacques Leblanc a comme partenaire un policier allemand. À Barcelone, en plus de jouer au tennis avec lui, ils ont cohabité.

Nos deux joueuses de volley de plage, Annie Destrempe et Karine Lessard ont comme partenaires, deux américains.

Au tennis, Christian Pagé s'est fait un nouvel ami chinois qui, maintenant, est son partenaire de double. Ils seront ensemble à Québec lors des Jeux de 2005. Ah! Oui! Christian fait 6'3" et son partenaire... 5'5".

Comme vous le voyez, ce n'est pas seulement du sport!

Hommage à nos doyens

Je ne pouvais passer sous silence, la magnifique performance de nos vieux de la vieille. Je veux parler du plus vieux de notre délégation, soit Marc Lapointe qui nous est revenu avec trois médailles et celle qui a participé au plus grand nombre de Jeux, soit Nathalie Derome, qui, elle, nous a rapporté deux médailles.

Ils sont des exemples pour nous tous et j'espère qu'ils seront encore longtemps avec nous.

Québec 2005

Les Jeux de Barcelone 2003 sont maintenant chose du passé. Il nous faut dorénavant nous préparer pour les Jeux de 2005 qui se tiendront à Québec.

Nous prévoyons y envoyer une délégation de plus de 300 athlètes.

Une Fraternité bien entourée : voici nos organismes connexes !

LE 24 JUIN 1892, au terme d'une longue démarche entreprise par le chef de police de l'époque, le lieutenant-colonel George E. Hughes, l'Association de Bienfaisance et de Retraite de la Police de Montréal voyait le jour, avec pour mission d'accorder à ses membres des gratifications et pensions pour services rendus, de secourir ceux d'entre eux devenus incapables de remplir leurs devoirs par suite de maladie ou d'accident et enfin, de pourvoir à leur soutien dans leur vieillesse ainsi qu'à celui de leur famille à leur décès.



LOUIS MONETTE
PRÉSIDENT

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE ET DE RETRAITE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL



Extrait de *CENT ANS D'HISTOIRE, 1992*

Les engagements pris à cet égard par les administrateurs de l'époque ont été respectés jusqu'à ce jour. En effet, malgré les profondes mutations qu'apporte un siècle d'histoire, les membres et les administrations successives de l'Association ont choisi de maintenir les objectifs qui avaient été fixés par le lieutenant-colonel Hughes de sorte que, cent ans plus tard, la mission de l'Association demeure toujours la même.

L'Association doit son existence aux difficultés engendrées par les conditions de vie et de travail pénibles qui prévalaient à la fin du siècle dernier. Née de la volonté de suppléer à de mauvaises conditions sociales et économiques, l'Association a donc grandi au milieu des tiraillements et des crises, puisant dans cette lutte constante à la fois sa force et son dynamisme.



L'histoire de l'Association captive, non seulement par son originalité, mais aussi par la personnalité des hommes qui l'ont écrite de même que par la richesse du milieu social, économique et politique dans lequel elle s'inscrit et auquel elle est intimement liée. À cet égard, il est particulièrement intéressant de constater que l'on ne peut prendre connaissance de l'histoire de l'Association sans, du même coup, parcourir plusieurs pages de l'histoire de Montréal; cette dernière, à son tour, fait état de l'importance du rôle qu'a joué le corps de police, à une certaine époque, dans la vie montréalaise.

Il nous faut remercier tous ceux qui, de près ou de loin, dans l'arène ou dans l'ombre, ont contribué à faire de l'Association ce qu'elle est aujourd'hui. Nous rendons spécialement hommage à ces bâtisseurs des débuts, aux batailleurs qui ont lutté avec acharnement pour défendre des principes et des idéaux, à tous ceux qui, non moins digne de mention, ont mis leur patience et leur dévouement quotidien au service de l'organisme et surtout à tous les policiers et policières qui ont, de tout temps, cru en l'Association et l'ont aidée à grandir.

Nous soulignons également le rôle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de la ville de Montréal et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal, qui a marqué d'une façon ou d'une autre, l'existence de l'Association.

L'héritage laissé par le lieutenant-colonel Hughes et ses successeurs est lourd à porter. Il comporte un engagement total et inconditionnel de continuer ce qui a été entrepris et de parfaire ce qui a été acquis. À cet engagement s'ajoutent maintenant les responsabilités qu'un organisme bien pourvu en ressources

se doit d'assumer dans son milieu. Aussi, la participation active de l'Association à l'évolution du monde de la retraite constitue une dimension contemporaine et novatrice qui s'ajoute aux objectifs déjà fixés.

Il est peu probable que les pionniers de 1892 aient songé, même un instant, que la corporation qu'ils venaient de créer survivrait jusqu'à sa centième année. Pour ce qui est de l'avenir, l'Association aura sa raison d'être tant et aussi longtemps que les membres en auront décidé ainsi, pour eux et pour leur famille. ♦





Association des policiers et policières retraités de Montréal



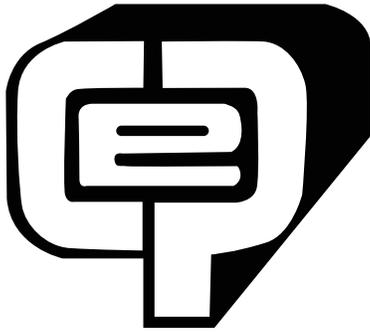
RAYMOND LAFRAMBOISE
PRÉSIDENT

L'APPR, appelée à l'époque *l'Association des policiers vétérans*, a vu le jour le 1^{er} octobre 1935 sur l'initiative de trois retraités : messieurs Larivière, Lefebvre et Leclerc. Le principal objectif du regroupement avait pour but de s'assurer que toute personne ayant consacré les meilleures années de sa vie à se dévouer pour autrui ne finisse pas ses jours seule à la dérive, sans le réconfort de ses anciens compagnons de travail.

L'Association se préoccupe non seulement de questions matérielles, elle est sensible aux conditions de vie psychologique des policiers retraités et de leurs veuves.

Depuis 1977, elle œuvre dans le domaine social de l'entraide et de la communication et amorce une refonte complète de ses statuts et règlements, de plus elle adopte son appellation actuelle, un emblème et, enfin, instaure un réseau téléphonique et un réseau de visites aux malades.

Chaque année, l'APPR offre aux retraités du SPVM et à leurs veuves une série d'activités estivales et hivernales dès plus variées et qui attirent une foule de participants ravis.



Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal

Fondée par des policiers le 3 janvier 1946, la Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal comptait 623 membres au terme de sa première année d'existence. Quelque 56 années plus tard, elle en dénombre au-delà de 18 000 et offre même ses services aux policiers des municipalités environnantes et aux travailleurs de même sphère d'activités professionnelles. Son volume d'affaires, de 26 000 \$ à l'origine, atteint aujourd'hui les 475 millions de dollars. Au cours des dix dernières années, elle a versé 5,75 millions de dollars en ristournes à ses membres, ce qui lui confère sa position de leader en matière de coopérative financière.



JACQUES DEXTRADEUR
PRÉSIDENT

Le conseil d'administration ainsi que le conseil de vérification et de déontologie de la caisse sont composés de policiers et policières actifs et retraités. De tout temps, la représentation policière s'est voulue omniprésente, et ce, autant dans la structure décisionnelle et administrative que dans la structure organisationnelle de la caisse.

L'identité de ses dirigeants jumelée à la présence quotidienne de trois policiers dédagés confèrent à l'organisme son caractère unique de caisse de groupes, entièrement consacrée aux intérêts de sa communauté spécifique et constamment à l'affût des besoins de cette dernière. À cela s'ajoutent une soixantaine d'employés dont le dévouement, la compétence et le professionnalisme sont indéniables. Cette formidable équipe se dévoue quotidiennement

pour maintenir une position de chef de file dans le domaine des finances personnelles, pour réaliser ses objectifs et faire évoluer la force économique des policiers et policières.

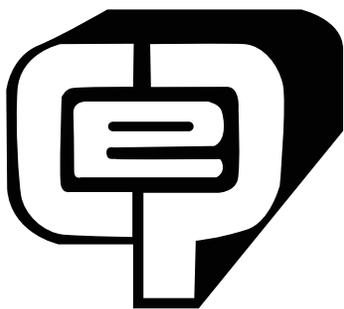
Son engagement dans le milieu et sa participation à la vie associative de ses membres traduisent sa ferme volonté de réaliser sa mission coopérative, tout comme la mise en place de son fonds d'aide au développement du milieu duquel sont issus les dons et commandites qu'elle verse aux organismes et événements policiers et parapoliciers.

À travers son histoire, une seule et même visée a guidé la CÉDPPM dans ses orientations : offrir l'excellence à ses membres. Si, ces dernières années, le décloisonnement des marchés financiers a entraîné la diversification des produits offerts, l'évolution rapide des systèmes technologiques a, quant à elle, fourni aux membres et à la caisse de nombreux moyens de distribution de ces produits : Internet, centre de

financement au point de vente, Centre de service des policiers et policières municipaux du Québec, Centre d'appel Desjardins, Centre de financement aux entreprises des caisses de groupes, etc.

Bien que ses bureaux soient situés à Montréal (Centre-ville et arrondissement d'Anjou), la CÉDPPM est accessible du bout des doigts : messagerie électronique, ligne téléphonique sans frais, Centre AccèsD, guichets automatiques des réseaux System Plus et Interac, etc. Pour parfaire son offre de service conseil auprès de ses membres en région, elle a de plus initié un partenariat avec certaines caisses de groupes qui interviennent à titre d'intermédiaire.

Imaginer, inventer, initier et trouver des alternatives pour réaliser la force du groupe, pour mettre en œuvre des solutions globales qui répondent aussi aux besoins individuels. Voilà l'essence même de la Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal. ♦



Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal

460, rue Gilford, Montréal (Québec) HEJ 1N3
Téléphone : (514) 849-3761 • Télécopieur : (514) 849-6804

Symphonie vocale

de la

FPPM



MICHEL VIGEANT
PRÉSIDENT

La Symphonie vocale a comme mission de valoriser ses membres par un rapprochement humanisant avec la population. Chaque concert est une occasion de propager des messages d'amour, de paix et d'amitié. La chorale est constituée de cinquante (50) personnes, tous policiers et policières de Montréal.

Elle désire partager avec vous son amour de la musique et son intérêt à promouvoir les valeurs humaines de l'ensemble des policiers et policières de Montréal.

Son violon d'Ingres est le chant et elle chante pour accroître la douceur de la vie !

Laissez-la entrer dans vos foyers et découvrez les messages d'amour, de paix et d'amitié qu'elle transporte.



Pour connaître les titres de ses albums, référez-vous à son site Internet : www.fppm.qc.ca
(voir *Symphonie vocale* dans la section associations/liens)



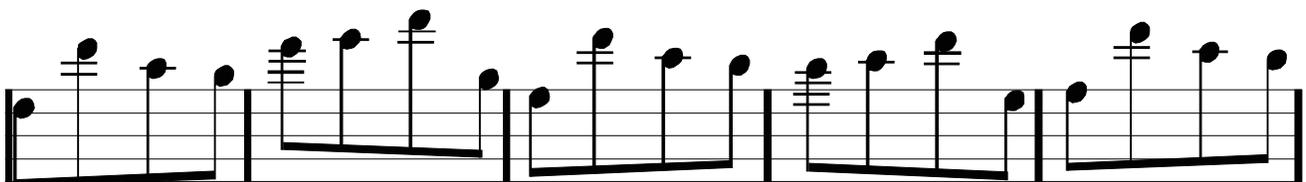
Maï 2004

Vendredi, samedi 30 avril
et 1^{er} mai 2004 à 20 h
Concert biennal avec orchestre



Collège Marie-Victorin

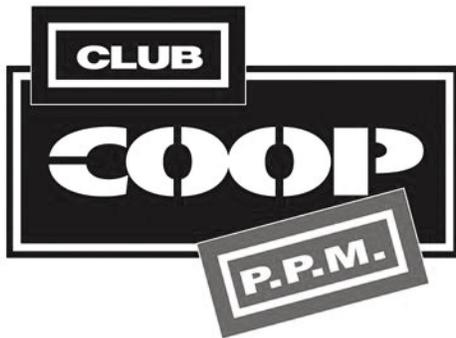
7000, rue Marie-Victorin, Montréal-Nord



Coopérative des policiers et policières de Montréal



RICHARD DE CARUFEL
PRÉSIDENT



Le CLUB COOP P.P.M. offre les
privilèges d'un club depuis 1949.

La Coopérative des Policiers et
Policieres de Montréal négocie pour
ses membres des avantages
particuliers auprès d'entreprises
réputées pour leur grande qualité.

À titre de membre, vous avez droit à des privilèges
uniques avec chacune de nos entreprises affiliées, que ce
soit dans le domaine de :

- Assurances auto et habitation (Bélaïr Direct)
- Automobile
- Décoration / habitation
- Électronique / informatique
- Huile à chauffage (Esso)
- Hébergement / restaurants
- Loisirs / sports
- Produits et services
- Mode et accessoires
- Services professionnels / santé

Une carte extraordinaire qui vous fait économiser tout au
long de l'année. Notre guide annuel d'achats 2003-2004
est disponible au 480, Gilford (sous-sol) et peut même
être consulté sur notre
site Internet : www.clubcoopmontreal.com ou
demandez-le par téléphone **(514) 527-8251** ou
par courriel : info@clubcoopmontreal.com.

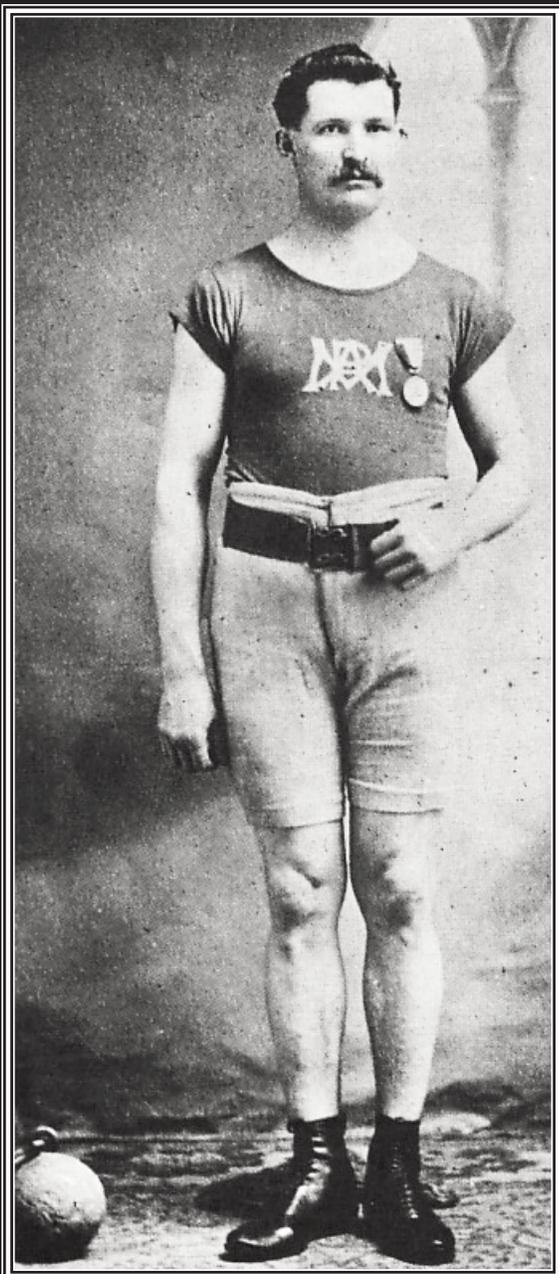
En plus, vous pouvez vous procurer, au 480, rue Gilford,
plusieurs articles de golf, lunettes de soleil à des prix
dérisoires.

Finalement, la Billetterie SPEC vous offre une variété de
billets de spectacles (baseball, football, théâtre, humour,
etc.) Site : www.specbillets.com

Courriel : specbillets@videotron.ca ou par téléphone
(514) 527-3644.

Vous êtes policier, ou vous êtes référé par un policier,
alors n'hésitez plus, devenez membre et profitez-en dès
aujourd'hui. Contactez-nous au **(514) 527-8251**. ♦

Qui suis-je?



MARC LUSSIER
SECRÉTAIRE
MUSÉE DE LA POLICE

Athènes 1896, le rêve du baron Pierre de Coubertin voit enfin le jour. On célèbre les premiers Jeux Olympiques de l'ère moderne. À Montréal, cet événement frappe l'imaginaire des gens, dont des policiers montréalais qui, l'année suivante, fondent l'Association amateur athlétique de la police de Montréal.

Né en 1873 et décédé en 1905, je suis policier de Montréal de mon état. J'étais déjà un bon athlète puisque je participais à des concours sportifs entre policiers canadiens, et ce, dans ma discipline préférée, le lancer de la pierre de 56 livres et j'étais le meilleur !

Aussi, lorsqu'en 1904, à Saint-Louis, Missouri, aux États-Unis, on s'apprête à tenir les 3^e Jeux Olympiques, je ne tiens plus en place. Et malgré les menaces de congédiement de mes supérieurs, je remplis ma besace et m'éclipse côté cour, direction Saint-Louis.

Le 1^{er} septembre 1904, c'est la consécration avec un lancer de 34 pieds et 4 pouces, je rafle la médaille d'or. De retour dans la métropole, je suis accueilli en héros. Pensez-y, j'étais le premier Québécois à remporter une médaille d'or de toute l'histoire des Jeux Olympiques !

Évidemment, j'ai conservé mon emploi dans la police et on me pardonna mon escapade avec joie. Malheureusement, la félicité de la victoire ne dura pas plus d'une année, car le 29 octobre 1905, la fièvre typhoïde me foudroie alors que je savourais encore ma victoire.

Qui suis-je et où sont situés l'aréna et le parc qui aujourd'hui portent mon nom ?

P.-S. Si vous avez besoin d'un indice, allez donc rendre visite au PDQ 43! ♦

Réponse à la page 51

Le Musée de la police

MUSÉE DE LA POLICE

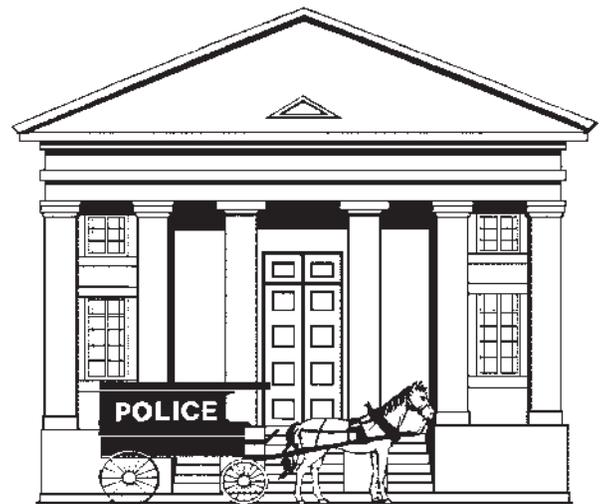
Nos origines :

C'est sous l'impulsion de la direction du Service de police de Montréal, alors dirigé par Alain St-Germain que le *Musée de la police* voit le jour le 22 janvier 1993. Sa mission est de rechercher, amasser, restaurer, préserver, interpréter et exposer le patrimoine culturel et organisationnel illustrant l'histoire et l'héritage du Service de police de Montréal à travers les différentes époques de son évolution. Reconnu comme organisme de charité en octobre 1993, le Musée est autorisé à émettre des reçus pour fins d'impôt aux généreux donateurs et bienfaiteurs du Musée. Les biens reçus et les montants remis depuis lors au Musée n'ont cessé d'être profitables à son essor.



MARC LUSSIER
SECRÉTAIRE

Vous avez des objets, des dons, des histoires à nous remettre ou à nous faire connaître, faites nous le savoir :



Le Musée de la police
1441, St-Urbain, Bureau 0-200
Montréal, Québec
H2X 2M6

Tél. 514-280-3123

Courriel : musee.police@spcum.qc.ca

Site Web :
www.spcum.qc.ca/fr/musee/accusmf.asp

Les chroniques du Musée :



HISTOIRE DE FEMME¹

C'est en 1947 que les premières policières à faire carrière au sein du Service de police de Montréal sont engagées. Il y avait bien eu une tentative d'implantation en 1918, où quatre femmes avaient été engagées et avaient pendant sept mois fait leur travail, mais le milieu n'était pas prêt et les résistances aux changements incontournables. L'une d'elles remit sa démission et les trois autres furent congédiées².

Le 22 janvier 1947, sous l'impulsion d'un capitaine de la section *Aide à la jeunesse*, un premier contingent de onze policières est engagé. L'une d'elles sera désignée officier au grade de sergent et les commandera. Elle n'aura toutefois pas le droit de donner d'ordre à un policier masculin. Le deuxième et dernier contingent (10 policières)

sera engagé le 2 décembre de la même année.

Toutes ces policières ont fait carrière au sein de la section *Aide à la jeunesse*, dont le bureau était situé sur la rue Craig (coin Cartier). Autour de 1967, le bureau est décentralisé et les policières sont

réparties sur le territoire. Ces dernières connurent alors une diversification de leur carrière. En effet, bien que certaines aient été appelées à poursuivre leur travail parmi la population juvénile, d'autres allaient connaître un changement palpitant.



1. Entrevue vidéo réalisée en 1995, par Marc Lussier et Françoise Fortin auprès de Mesdames Lucille Hébert et Marie-Jeanne Leblanc, policières retraitées, pour le Musée de la police.

2. Source : Rapport annuel de l'ABR 1992, Cent ans d'histoire.



Les chroniques du Musée



Ainsi certaines seront appelées à servir comme agent double au sein de la Section moralité, d'autres desserviront la clientèle féminine du centre de détention du Quartier général, ou œuvreront à la section Identité judiciaire.

Fait cocasse de leur carrière, bien qu'ayant reçu la même formation que les policiers masculins à l'école d'entraînement de police de Montréal au Bain Morgan, lors de leur première année de service, elles devront lors

de leur déplacement en automobile être conduites par un confrère policier. Cinq ans après, la situation est régularisée et on leur permet de conduire des véhicules d'urgence, toutefois elles ne seront jamais affectées à la réponse aux appels.

Les policières avaient leur propre matricule, mais à l'intégration du Service de police en 1972, leurs matricules furent modifiés car souvent celui-ci était également porté par un homme.

Vers 1974, une policière, Mme Lucille Hébert, enquêteur à la Section police jeunesse au poste 51, se voit remettre une arme à feu car son partenaire refusait de travailler avec une policière non armée. Il aura fallu attendre 27 ans à cette dernière avant qu'on lui fournisse une arme, malgré le fait qu'elle avait eu son entraînement au tir à la fin des années 40.

La dernière de ces pionnières a quitté le Service, en 1984, il s'agit de Régina Cloutier qui avait œuvré comme agent double à la Section moralité.

Il y eut aussi d'autres femmes au Service. C'est le cas des matonnes (également appelées matrones) engagées par le Service. Celles-ci étaient affectées essentiellement à la surveillance des détenues. Ces femmes qui furent d'une aide très précieuse n'étaient, malheureusement, pas considérées comme agents de la paix. À la création de la PDQ en 1997, on comptait encore 18 matonnes au service.

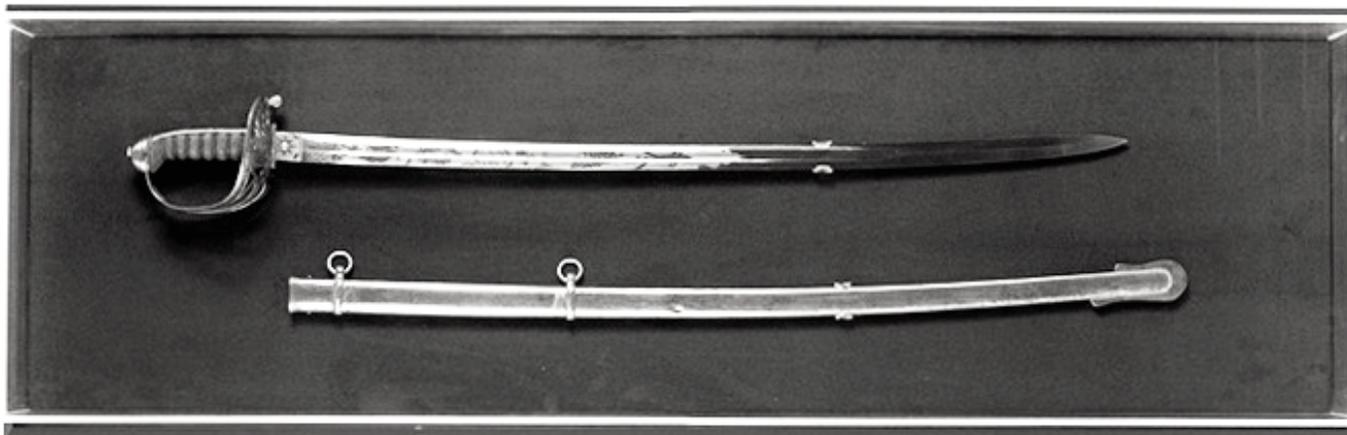




LE SABRE

La pièce la plus précieuse du Musée est sans contredit un sabre en argent pur qui fut remis en 1864 à Guillaume Jean-Baptiste Lamothe, 7^e chef de police de la Ville de Montréal.

Qualifiée par des experts en muséologie du Musée des Beaux-arts de Montréal d'œuvre rare et d'une valeur inestimable, cette pièce d'art a été produite au Québec par une maison montréalaise œuvrant dans le domaine. Un travail de restauration nécessitant plus de 300 heures a été nécessaire afin de redonner toute sa splendeur d'antan à ce chef-d'œuvre d'orfèvrerie. Le sabre est dorénavant scellé dans un boîtier en bois avec, à l'intérieur, un agent spécial inhibiteur d'oxyde pour le protéger de l'humidité.



Le sabre portant l'inscription suivante :

Presented by the Police force to Major Guillaume Lamothe, Chief of Police, 1st Jan. 1864, Montreal.

Le sabre est un don de M. George Murphy, de l'Ontario, dont le fils est policier de l'Ontario Provincial Police. Le prestigieux objet fut remis aux membres du Musée, en présence du directeur Jacques Duchesneau, à la caserne des Fusiliers Mont-Royal le 18 avril 1997.

Notons que Guillaume Jean-Baptiste Lamothe eut également une vie assez particulière. Né à Montréal le 14 septembre 1824, il est mort à Montréal le 27 janvier 1911. Issu d'une famille de militaire, il devint le 7^e chef de police de Montréal en 1861.



Les chroniques du Musée

GUILLAUME LAMOTHE, CHEF DE POLICE DE MONTRÉAL



Au moment de sa nomination, M. Lamothe détient le grade de capitaine dans la cavalerie régulière. Il se voit conférer, en 1862, le commandement de la Compagnie des carabiniers, l'un des régiments ancêtres des fusiliers Mont-Royal qui a, aujourd'hui, sa caserne sur l'avenue des Pins.

De nature aventurière, Guillaume, dès l'âge de 23 ans, voyage en Europe de 1846 à 1851. En février 1848, il entre une première fois dans l'Histoire en prenant part à l'assaut des Tuileries, en France, attaque qui entraîna la chute de la monarchie de Juillet de Louis-Philippe 1^{er}, « Roi des Français » et la naissance de la Deuxième république française. En 1850, on le retrouve à Florence, en Italie, où il épouse Marguerite de Savoie qui lui donnera cinq enfants.

En 1865, il démissionne suite à une controverse concernant des prisonniers sudistes, auxquels il était sympathique et qu'il libère des prisons montréalaises. Ces américains surnommés les « Raiders de St-Albans » avaient, dans le cadre de la Guerre de sécession américaine, semé la terreur en Nouvelle-Angleterre avant de trouver refuge au Canada.

De 1874 à 1891, il est directeur de la Poste à Montréal. Parallèlement à toutes ses implications sociales, il poursuit avec succès des activités financières dans les placements miniers.



À titre de directeur, il a suggéré de réglementer les maisons de débauche à Montréal afin de mieux en contrôler le développement, mais il fut finalement contrecarré dans son action par les autorités religieuses.

Par ailleurs, il a effectué la première réforme de la police. À l'issue de celle-ci, plusieurs policiers avaient été congédiés pour corruption ou incompétence. Fait à noter, le taux d'absentéisme était très élevé à cette époque, particulièrement sur le quart de nuit et principalement durant le temps des fêtes et autres congés sociaux de l'époque.



Finalement, il est intéressant de souligner que Guillaume Lamothe habitait au 94 rue Champs de Mars, c'est-à-dire sur l'emplacement actuel du complexe Chaussegros de Léry, et donc, face à l'ancien Quartier général de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

Source :

Marjolaine Legault-Lussier,

Recherche généalogique

La Presse, 28 janvier 1911

La Patrie, 28 janvier 1911

La Minerve, 5 janvier 1865

Léon Trépanier, Cahier des dix , n° 29, 1964,

Les éditions des dix.

Archives de la Ville de Montréal, dossier D900.25

Rapport d'enquêtes sur la police 1865,

Ville de Montréal

Coin à visiter :

Le premier poste de police à Montréal (1845-1864) était situé au sous-sol de l'aile ouest du Marché Bonsecours, au coin des rues St-Paul et du Marché Bonsecours. L'ancienne geôle sert aujourd'hui de local d'entrepôt. C'est cette façade qui apparaît sur le logo du Musée. ♦



MARC LUSSIER
SECRÉTAIRE
MUSÉE DE LA POLICE

Qui suis-je?

Je suis né le 10 octobre 1863 à Saint-Cyprien de Napierville. Mon prénom à la naissance est Noé-Cyprien. Lorsque j'immigre aux États-Unis, vers 1878 afin de suivre mes parents, je modifie mon prénom pour favoriser mon intégration. Je travaille alors comme manœuvre dans un camp de bûcherons.

Vers 1883, de retour au Canada pour suivre ma promise, Méline Comtois, je deviens policier pour subvenir à nos besoins. C'est au Service de police de la ville de Ste-Cunégonde, municipalité de 4 500 habitants, que je me joins.

J'entre au Service de police de Ste-Cunégonde à la faveur du congédiement de pratiquement tous les policiers, y compris le chef de police, par le maire de la ville. Ils ont été licenciés parce qu'ils étaient incapables de faire respecter l'ordre.

Un groupe de malfrats, travaillant à la manufacture de fer blanc Davidson, avait

pris le contrôle des rues, où ils pratiquaient une forme de mendicité digne des brigands de grand chemin qui sévissaient au Moyen Âge (la bourse ou la vie...). Ces travailleurs entreprenants ne se contentaient pas de détrousser les passants, ils s'en prenaient également aux conducteurs de tramway qui empruntaient les rues où ces gangs régnaient.

Le lendemain de mon embauche, j'effectue 16 arrestations. La légende entourant ma carrière policière ira jusqu'à prétendre que je charroyais un prisonnier sous chaque bras jusqu'au cachot !

Évidemment la vie de policier en ce temps-là n'était pas de tout repos. À deux reprises au moins on a tenté de me tuer à coup de hache. La première fois, mon collègue Proulx meurt d'un coup de hache à la tête et moi je suis ramené inconscient au poste. La deuxième fois, on essaie de m'atteindre en laissant

tomber une hache du toit d'un deuxième étage.

Vers 1887, je prends ma retraite de la police et deviens tavernier. Le nom de la taverne est "Carré Chaboillex".

C'est le 5 décembre 1905 que Ste-Cunégonde est annexée à la ville de Montréal. Ce qui aurait fait de moi un policier Montréalais, si j'avais été encore au service de ma municipalité.

Finalement, je suis mort le 10 novembre 1912 des suites de complications médicales. Toutefois, mon souvenir perdure dans la mémoire des citoyens de mon ancienne ville. Entre autres, par l'érection, le 13 juin 1973, d'une statue en mon honneur.

Qui suis-je? Et où est située ma statue? Demandez-le aux policiers du PDQ 18... ♦

Réponse à la page 51

LES PRIX POLICIERS 2002: une reconnaissance significative

Le 7 novembre 2002, avait lieu le 4^e Gala des Prix policiers du Québec à l'hôtel Marriott Château Champlain de Montréal. Cette cérémonie visait à reconnaître le travail remarquable accompli par 52 policiers et policières de la province. L'événement, animé par l'humoriste Pierre Légaré, était organisé par l'Association des membres de la Police Montée du Québec (AMPMQ), l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM).



ALAIN LEGAULT

Sauvetages mettant en péril la vie des policiers et policières, enquêtes résolues sur le crime organisé ainsi que sur un réseau clandestin de pédophilie infantile constituent des événements pour lesquels les récipiendaires étaient honorés. Ainsi, des policiers de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, des villes de Montréal, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay et Lachute ainsi que de la région sherbrookoise se sont vu décerner les Prix policiers du Québec 2002.

À cette occasion, huit (8) policiers de Montréal furent honorés d'un Cristal, symbole de l'excellence policière. Laissez-nous vous les présenter. Notons que l'édition des Prix policiers 2003 a eu lieu le 20 novembre dernier, trop tard pour se retrouver dans la présente édition. Les lauréats vous seront présentés dans notre prochaine édition.



Nos lauréats, le conseil de direction de la Fraternité et l'animateur de la journée, l'humoriste Pierre Légaré



Agent Miguël Alston

Le souffle de vie

Sur le chemin de son travail, l'agent Alston, du PDC 17 du Service de police de Montréal s'arrête, ce petit matin d'avril 2002, pour prendre un café dans un comptoir-resto d'une station-service. Ce geste anodin, que nous faisons tous régulièrement, sauva ce jour-là la vie d'une toute jeune femme de 19 ans, Julie Nadeau.

Julie avait passé la nuit précédente avec un problème d'asthme qui ne cessait de s'aggraver et sa mère, au matin, avait décidé de se rendre à l'hôpital afin d'y voir un médecin. Sur le chemin, Julie cesse de respirer. Paniquée, la mère de Julie s'arrête dans une station-service et entre en courant dans l'établisse-

ment, la détresse dans la voix, hurlant de contacter le 911, sa fille ne respirait plus!

L'agent Alston, garde son calme, se rend auprès de la jeune fille et, suivant les conseils que lui donne la préposée d'Urgences-Santé, par l'entremise du commis, il prend les signes vitaux et constate qu'elle n'a pas de pouls et qu'elle ne respire plus.

Soutenu par une passante, Miguël Alston prodigue à la jeune fille inconsciente un massage cardiaque et la respiration artificielle. Il était impératif pour la survie de Julie, que de l'oxygène lui parvienne et que son pouls reprenne. À l'arrivée des ambulanciers, Julie ne res-

pirait toujours pas par elle-même, mais son pouls avait repris un rythme encourageant.

Julie fut transportée à l'Hôpital de Verdun et l'agent Alston accompagna la mère de Julie, toujours inquiète, mais tout de même soulagée, jusque-là. Il y retourna même, afin de s'assurer que tout allait bien, après avoir complété un rapport à son poste.

Une semaine plus tard, Julie recevait son congé de l'hôpital. Pas tout à fait remise, mais en vie et heureuse d'avoir pu compter sur l'assistance, le dévouement et le professionnalisme d'un policier de la trempe de MIGUËL ALSTON. ♦



Les Prix policiers du Québec



Agents Dominic Lacasse et Serge Tremblay

Sauvé des eaux

Peu de gens savent faire face à une détresse qui peut pousser un être humain à commettre l'acte d'abandon ultime, le suicide. Les agents Lacasse et Tremblay du PDQ 18 du Service de police de Montréal en cette fin d'après-midi du mois d'août 2001, ont dû, avec l'aide de leurs confrères et consœurs, affronter cette détresse suprême.

Un homme, visiblement dépressif, agité et délirant, se tient prêt à sauter dans les eaux du canal Lachine. Premiers sur les lieux, Dominic et Serge tentent de parlementer, de négocier avec le mal-

heureux. Peine perdue, celui-ci, renonçant à la vie, se jette soudainement dans les eaux sombres du canal sous les yeux horrifiés des policiers.

N'écoutant que leur courage, les agents Lacasse et Tremblay se jettent à leur tour à l'eau et réussissent difficilement à repêcher l'homme. La grande agitation de ce dernier, mais surtout le fait que les deux policiers n'aient même pas eu le temps de retirer leur lourd équipement, risquant ainsi d'être, à leur tour, entraînés vers le fond, témoignent bien du courage dont ils

ont fait preuve. Notre homme remercia même ses sauveurs de lui avoir sauvé la vie.

Il faut du courage et une force de caractère hors du commun pour faire ce que DOMINIC LACASSE et SERGE TREMBLAY ont accompli ce jour-là. Les Prix policiers du Québec servent justement à souligner ces hommes et ces femmes, ces modèles, qui, tous les jours, sont au service de leurs concitoyens. ♦



Les Prix policiers du Québec



Les agents et agentes Julie Chevalier, Stéphanie Dufresne, Caroline Watters (absente sur la photo), Patrick Paul et Tommy Pépin)

Au bon endroit, au bon moment

Le hasard et l'intelligence bien appliqués font souvent toute la différence entre un désastre et une tragédie, surtout face à un élément aussi rapide et dévastateur qu'un incendie qui se présente sans avertir tôt un dimanche matin tranquille de printemps.

Le 5 mai 2001, les agents Watters, Paul et Patrick du Service de police de Montréal, à bord de deux auto-patrouilles, se dirigent vers le PDQ 18, lorsque l'agente Watters remarque de la fumée s'échappant d'un immeuble résidentiel de trois étages. Avertissant

ses collègues dans l'autre voiture, tous trois se dirigent vers l'arrière de l'édifice où, en quelques secondes, la simple fumée se transforme en feu jaillissant de la corniche.

Les pompiers sont rapidement alertés, et nos trois policiers s'élancent vers l'immeuble afin de procéder à l'évacuation des occupants. C'est alors que les agents Chevalier et Dufresne se joignent à leurs confrères et consœurs, et, ensemble, affrontent les flammes.

Grâce à leur courage et à leur détermination, près de 18 person-

nes ont été sauvées d'une mort atroce. Considérant que l'immeuble ne possédait pas de système de détecteurs de fumée et en raison de l'heure matinale où s'est produit le désastre, les agents JULIE CHEVALIER, STÉPHANIE DUFRESNE, CAROLINE WATTERS, PATRICK PAUL et TOMMY PÉPIN ont certainement évité une tragédie meurtrière. Pour leur courage et leur détermination, nous leur rendons hommage. ♦

Un **sommet** qui amorce une **tradition!**

ALAIN LEGAULT

LE 31 MAI 2002, plus de 500 représentants syndicaux de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) se réunissaient lors du tout *Premier Sommet syndical policier* au Centre des congrès de Québec. « La force de l'unité syndicale policière » constituait le thème de cet événement. Plusieurs sujets y ont été abordés, tels que la sécurité publique et privée, les relations de travail, la discipline et l'avenir des associations syndicales.



Tony Cannavino (APPQ), Georges Painchaud (FPPM)
et Yves Prud'Homme (FPMQ).



Au cours de cette première édition du Sommet, en plus des présidents des trois associations, le ministre de la Sécurité publique de l'époque, **M. Normand Jutras**, et **M. Jean Charest**, alors chef de l'opposition officielle, se sont adressés aux représentants syndicaux.



Jean Charest, premier ministre du Québec, mais chef de l'opposition lors du Premier Sommet.



Tony Cannavino (APPQ), Georges Painchaud (FPPM), le ministre Normand Jutras et Yves Prud'Homme (FPMQ) remettant un cadeau souvenir au ministre de la Sécurité publique de l'époque.



La genèse des Sommets remonte à 2001, alors que les trois associations syndicales, représentant les 13 000 policiers et policières du Québec, avaient décidé de former une table de concertation afin d'unir leurs efforts, mettre en commun leurs expertises et leurs connaissances pour défendre les intérêts de leurs membres respectifs. Compte tenu des impacts suscités par l'adoption de certaines lois sur les responsabilités et les droits des policières et policiers québécois, les associations avaient jugé primordial, lors des travaux préliminaires, de créer une table de concertation et de procéder à la tenue d'un sommet syndical.

Le grand succès de cette première édition a entraîné le retour de l'activité en 2003. Cette fois-ci, elle se tenait en même temps que le congrès de l'APPQ à Saint-Hyacinthe et le mot d'ordre était la consolidation des acquis. À cette occasion, les délégués ont assisté à une conférence de l'actuel ministre de la Sécurité publique, **M. Jacques Chagnon**, et en soirée, du ministre fédéral de l'Immigration et de la Citoyenneté, **l'honorable Denis Coderre**. De plus, une délégation de la Commission à la déontologie et de l'École nationale de police du Québec sont venus exposer les grandes lignes de leur institution.

Le prochain rendez-vous sera en mai 2004 à Québec. ♦



Tony Cannavino (APPQ), l'honorable Denis Coderre, Georges Painchaud (FPPM), et Yves Prud'Homme (FPMQ) remettant un cadeau souvenir au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.



Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique, s'adressant aux délégués.

Réponse de la page 37 : ÉTIENNE DESMARTEAUX

Réponse de la page 44 : LOUIS CYR

Une organisation policière véritablement à la grandeur du Canada



ALAIN LEGAULT

IL Y A TROIS ANS, les forces policières syndicales canadiennes ont vécu le départ d'importantes associations syndicales, telles Toronto et l'OPP, de notre organisation nationale, l'*Association canadienne policière* (ACP). C'est ainsi qu'est née l'*Association nationale des policiers professionnels*, regroupant, entre autres, Toronto, l'*Ontario Provincial Police* et l'*Association des policiers provinciaux du Québec*.



**Canadian
Professional
Police Association**

**Association
canadienne de la
police professionnelle**

Afin de ressouder l'unité pancanadienne, une rencontre entre les représentants des deux associations s'est tenue à Orangeville, Ontario, à la mi-juillet. À la table de négociations, Georges Painchaud, le président de la Fraternité et Yves Prud'Homme de la Fédération provinciale, formaient le fer de lance de l'équipe de l'ACP afin d'exposer la façon de faire québécoise.

Après deux jours de longues négociations, les 14 délégués ont approuvé un protocole d'entente en vue de la réunification des deux organismes. Évidemment, le protocole devait être approuvé à leur assemblée générale respective, ce qui s'est fait en juillet pour l'ANPP et en août pour l'ACP.

La nouvelle association regroupe dorénavant l'ensemble des 59 000 policières et policiers du Canada.

L'Association canadienne de la police professionnelle (ACPP) représente tous les policiers de chacune des provinces et territoires du Canada et ceux de la Police des chemins de fer du Canadien National et du Canadien Pacifique, de la GRC et de la Police des Premières-Nations.

En tant que voix nationale de tout le personnel policier canadien, par l'intermédiaire des représentants de nos associations-membres syndicales, l'ACPP a pris les engagements suivants :

- Assurer le bien-être des membres du personnel policier canadien en leur garantissant un milieu de travail sécuritaire et équitable;
- Promouvoir les normes les plus élevées de professionnalisme au sein des services policiers;
- Protéger la sécurité du personnel policier et du public en préconisant la réforme progressive de la justice.

L'ACPP a travaillé, entre autres, sur les dossiers suivants afin de faire progresser les intérêts de nos membres :

- En travaillant de concert avec les représentants élus et le gouvernement, l'ACPP a fait avancer certaines lois régissant d'importants enjeux :
 1. Le crime organisé;
 2. La protection des policiers et policières, y compris la tentative de les désarmer;
 3. La pornographie juvénile sur Internet;
 4. Le terrorisme;
 5. L'immigration et les contrôles aux frontières;
 6. L'augmentation des fonds consacrés à la sécurité nationale.
- L'appui accordé aux activités de nos associations-membres par les moyens suivants :
 - Assistance et information en relations du travail, en milieu policier;
 - Recherche indépendante sur les risques des patrouilles policières en solo;
 - Analyse des régimes de pension pour les policiers du Canada et stratégies de négociation des régimes de pension.
- La journée de lobbying annuel entre nos délégués et des députés et sénateurs pour discuter des thématiques suivantes :

crime organisé, juste détermination des peines, protection des enfants, criminalité juvénile et protection du personnel policier.

- La promotion des intérêts professionnels légitimes du personnel policier, grâce à une participation active dans la concrétisation des initiatives suivantes :
 - ✓ L'étude du secteur policier effectuée par DRHC;
 - ✓ La norme canadienne des gilets de protection balistique;
 - ✓ L'Ordre du mérite des corps policiers.
- La surveillance des enjeux émergeant au niveau international, grâce à une participation au Conseil international d'application des lois (ILEC) et à une collaboration soutenue avec les associations-membres de l'ILEC.
- L'intensification de nos efforts visant à restaurer l'équilibre au sein du système judiciaire canadien et à assurer le traitement équitable des victimes de crimes, par le biais de notre appui soutenu au Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes. ♦

Nous ne pouvons vous oublier !



ALAIN LEGAULT

Au cours des années, plusieurs policiers et policières ont donné leur vie pour protéger les citoyens de Montréal. Afin de leur rendre hommage, deux initiatives ont été mises de l'avant.

Le cénotaphe

Le 1^{er} novembre 2002, le Musée de la police a piloté la mise à jour du cénotaphe (monument funéraire) commémorant la mémoire des policiers et policières morts en devoir à Montréal. Le cénotaphe, qui est une création du Musée, a été financé en partie par l'ABR, notre principal partenaire depuis notre création. Il a été remis au Service pour qu'il puisse le mettre en valeur, à un endroit où tous pourront le voir et se souvenir de ceux et celles qui ont donné leur vie. Son entretien ainsi que sa mise à jour sont financés par le Service de police.

SERVICE DE POLICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL



EN HOMMAGE AUX POLICIERS ET POLICIÈRES QUI ONT DONNÉ LEUR VIE EN PROTÉGÉANT LES CITOYENS DU TERRITOIRE

CORPS POLICIERS PRÉ-CUM

1885 MALONE JOHN	1930 McGOWN ROGER	1954 BOURK PAUL
BEATTY JOHN	NADON NAPOLEON	1957 HOULE CHARLES
1905 O'CONNELL J.M.	PICARD ALEXANDRE	VACHET FERNAND
1908 SHEA GEORGES	1931 VILLENEUVE LÉO	1961 LACOMBE MARCEL
GUILBAULT J.A.E.	BEAUCAGE PAUL	GURGUREWICZ WILLIAM
1910 FORTIN JULES	POIRIER PHILIAS	1962 MARINEAU CLAUDE
O'CONNELL DANIEL	1932 KEOGH PATRICK	BRABANT DENIS
1914 BOURDON HONORÉ	1935 LAMARCHE J. ADRIEN	1965 BLAIS HILAIRE
1920 DE LA DURANTAYE W.	1939 BOURGELA LUCIEN	1967 SMITH MAURICE
CHICOINE THOMAS	ALLARD ADÉLARD	1968 JEAN GILLES
1922 MAYER ALDERIC	1943 CHAMPAGNE P.E.	CHRISTIE HOWARD
1923 BEAUDRY JEAN-B.	1944 FARMER HENRI	1969 BOUTIN GILLES
1927 DESJARDINS ARMAND	1947 TRUDEAU MAURICE	BRUNET RÉAL
ELLIS THOMAS	1948 DURANLEAU PAUL-E.	1971 CHARLEBOIS BERNARD
1928 PROJEAN JULES-M.	PAQUIN NELSON	SABOURIN JEAN-GUY
1930 PELLETIER DOLLARD	1950 BELVAL CLÉMENT	

SPCUM

1973 LONEY LAWRENCE
LARENTE RICHARD
DÉSILETS ANDRÉ
SARRAZIN CLAUDE
1974 PELLETIER AIMÉ
1975 BEAUVAIS GILLES
1979 VALLÉE RENÉ
1981 CLOUTIER EMMANUEL
BRÛLÉ PIERRE
1982 LAFOREST SERGE
1984 BEAULIEU PIERRE
LARUE ROBERT

1985 FYFE JACINTHE
1986 SAINT-LAURENT CLAUDE
BARIL ROBERT
1988 LAGACÉ RICHARD
1991 PHANEUF YVES
1995 PINARD ODETTE
1996 LALONDE ANDRÉ
2000 MATTE ALAIN

SPVM

2002 BENOIT L'ÉCUYER

MONUMENTS S. AIELLO INC.



DON DE LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE LA POLICE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET DE L'ÎLE BIZARD
ET DE L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE
ET DE RETRAITE DES POLICIERS ET POLICIÈRES
DE LA CUM - 1995



La journée commémorative

À chaque année, les agents de la paix se rassemblent sur la Colline parlementaire afin de rendre hommage à leurs camarades disparus. Une journée commémorative a été instaurée afin de perpétuer leur souvenir et veiller à ce que l'ampleur de leur sacrifice ne soit jamais oublié.

Le 11 juillet 1917, un déséquilibré abattait l'agent David Kirkwood, une recrue du Service policier d'Ottawa qui succomba aux blessures subies dans la rue Gladstone à Ottawa. Ses collègues et l'Association des policiers d'Ottawa ne se contentèrent pas d'assister à ses funérailles. C'est ainsi que naquit le premier Service commémoratif sur la Colline parlementaire, le dernier dimanche de septembre 1978. Depuis lors, la cérémonie commémorative a évolué en un Jour de commémoration national.



Michel Bilodeau portant le képi de Benoît L'Écuyer; mort en devoir en 2003.

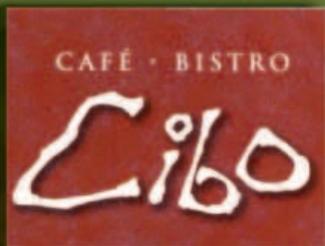


Pavillon commémoratif situé à l'arrière du Parlement à Ottawa.



Le contingent de Montréal à Ottawa, septembre 2002.

Les noms de plus de 670 policiers et policières sont inscrits au Tableau d'honneur, le long du périmètre du mur adjacent au Pavillon commémoratif donnant sur la rivière des Outaouais et la Cour suprême du Canada. Les panneaux de verre rendent un hommage permanent à nos héros, rappelant sans cesse aux générations futures le sacrifice de nos collègues disparus. ♦



Un air de la Petite Italie
au coeur du Plateau !

Menu du jour
Midi et soir
Entrée et plat principal
thé/café

HEURES D'OUVERTURE

Lundi	9 h à 17 h	Mardi	9 h à 22 h
Mercredi	9 h à 22 h	Jeudi	9 h à 23 h
Vendredi	9 h à 23 h	Samedi	9 h à 24 h
Dimanche FERMÉ			

Des salles pour tous les groupes et pour toutes les occasions !

(mariage – fête – réunion d'affaires)

Belles salles modulaires pouvant accueillir entre 50 et 300 personnes

480, rue Gilford
(angle Berri)
Montréal

(514) 527-4169

Pour réservation
Luciano, Vincenzo, Maximiliano

Face au métro Laurier (sortie via rue St-Joseph) Stationnement GRATUIT disponible de soir



Le télégramme réinventé
Pour être présent quand c'est le temps!

- * Naissance * Hospitalisation * Décès
- * Anniversaire * Félicitations * Affaires

1 888 353-4726 / 1 88TELEGRAM

le seul et unique service de télégramme au Canada

Télégramme
PLUS

LA MISSION DE TÉLÉGRAMME PLUS

Notre mission est de transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues et ce, partout au Québec, au Canada et dans le monde, en utilisant les technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices.

TÉLÉGRAMME PLUS transmettra vos messages avec discrétion et confidentialité. Le télégramme mis à votre service répondra à vos besoins, en toute confiance.

Mettez notre expertise à votre service
Tél. : 1-88-TELEGRAM ou 1 (888) 353-4726

1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1W6
Tél. : 1-88-TELEGRAM
1 (888) 353-4726
Télécopieur : 1 (800) 363-7087